

SEANCE DU 3 SEPTEMBRE 2012

VILLE DE LIEGE

PROCES-VERBAL

DE LA SEANCE DU CONSEIL COMMUNAL DU 3 SEPTEMBRE 2012

PRESIDENCE DE M. WILLY DEMEYER, BOURGMESTRE

--- La séance est ouverte à 19 heures.

--- 38 membres sont présents : MM. FIRKET Michel, de LAMOTTE Michel, Mmes LAPAILLE Colette, YERNA Maggy, MM. REYNDERS Didier, MIKLATZKI Raphaël, GRAFE Jean-Pierre, Mme ANOUL Nicole, MM. DESCHAMPHELEIRE Fernand, GODEAUX Jean-Géry, SCHROYEN André, STASSART Pierre, MM. CARABIN Serge, LEENS Alain, Mme DEFRAIGNE Christine, MM. CHAMAS Fouad, FORET Gilles, HAPPART José, Mmes FERNANDEZ FERNANDEZ Julie, LAMBERT Marie-Claire, SHABAN Fatima, WEGIMONT Corinne, M. GILISSEN Pierre, Mme HEINDRICHS Bénédicte, MM. KRETTELS Guy, FRERARD Joseph, DREZE Benoit, HUPKENS Jean Pierre, BOUGNOUCH Mohammed, Mme FRISEE Nathalie, M. LEONARD Roland, Mme FRAIPONT Elisabeth, Mmes NIKOLIC Diana, M. DREZE Fabrice, Mmes HALLEUX Micheline, BLAVIER Géraldine, M. DEVOS Philippe et M. DEMEYER Willy, BOURGMESTRE.

--- Sont également présents : M. ROUSSELLE Philippe, Secrétaire communal, M. MANTOVANI Serge, Secrétaire communal adjoint et M. Christian BEAUPERE, Chef de Corps de la Police locale pour l'examen des points relatifs à la Zone de Police.

--- 11 membres sont absents : Mme STRUVAY Nicole, MM. EMONTS Claude, GOFFIN Jean-Pierre, Mmes MEZEN Jeanne de Chantal, ERNST de la GRAETE Brigitte, MM. MARCOURT Jean-Claude, BOUSETTA Hassan, AYDOGDU Mehmet, Mme DE KEYSER Véronique, M. PETERS Michel, Mme HENRARD Lucrèce, .

--- La séance se déroule en public.

M. le Bourgmestre donne la parole à M. STASSART afin qu'il rende hommage à M. JOINE Lucien Instituteur, Directeur à l'école du Sart-Tilman. Il demande au membres du Conseil de donner aux écoles du Sart-Tilman son nom.

1.

(MM. BOUSETTA Hassan, GOFFIN Jean-Pierre et AYDOGDU Mehmet entrent en séance : 41 présents).

SEANCE DU 3 SEPTEMBRE 2012

Entend une interpellation de M. Guy KRETTELS relative au refus d'autorisation de distribution de soupe populaire ainsi que la réponse de M. le BOURGMESTRE.

(M. PETERS Michel entre en séance : 42 présents).

Entend une interpellation de M. Alain LEENS relative au délabrement de l'ancien site du Centre nautique de l'ADEPS sis à l'Île Monsin et des conséquences pour la Ville ainsi que la réponse de M. Roland LEONARD et M. le BOURGMESTRE

Entend une interpellation de Mme Elisabeth FRAIPONT relative à la foire d'octobre, au tram et à la préoccupation des forains quant à, une éventuelle délocalisation de la foire ainsi que la réponse de Mme Maggy YERNA.

Entend une interpellation de MM. Pierre GILISSEN et Fabrice DREZE relative à la distribution d'une carte touristique « fantaisiste » ainsi que la réponse de M. Michel FIRKET.

(Mme ERNST de la GRAETE Brigitte entre en séance : 43 présents).

Entend une interpellation de Mmes Christine DEFRAIGNE et Diana NIKOLIC relative à la gestion et aux impacts des travaux : calendrier, mesures en matière de mobilité envisagées, coordination des chantiers ainsi que la réponse de M. le BOURGMESTRE.

Entend une interpellation de M. Alain LEENS relative au droit d'interpellation des citoyens du Conseil communal : nécessité de déterminer en concertation avec les différents chefs de groupes démocratiques, les modalités pratiques de l'application des nouvelles dispositions du Code de la Démocratie locale et de la Décentralisation ainsi que la réponse de M. le BOURGMESTRE.

Entend une interpellation de M. Michel PETERS relative à Liège, Ville 2.0 ? Il faut s'y mettre ! ainsi que la réponse de M. le BOURGMESTRE.

2.

Décide de passer un marché « stock » par voie d'appel d'offres général en vue d'acquérir des T-shirts et des sweatshirts à manches longues bleu foncé pour le personnel d'intervention porteur de gilets pare-balles de la Zone de police – adopte le cahier spécial des charges appelé à régir le marché, prévoyant notamment la conclusion d'un marché d'une durée déterminée prenant cours le jour de la notification, au fournisseur adjudicataire, de l'approbation de son offre pour se terminer 4 ans plus tard – fixe les critères de sélection qualitative destinés à apprécier la capacité financière, économique et technique des fournisseurs.

SEANCE DU 3 SEPTEMBRE 2012

3.

Décide de passer un marché par procédure négociée (sur simple facture acceptée) en vue de souscrire un abonnement à Internet pour la Zone de police pour une durée déterminée prenant cours le jour de la notification, au prestataire adjudicataire, de l'approbation de son offre, pour se terminer 3 ans plus tard.

AJOURNE

4.

Décide de passer un marché par procédure négociée sans publicité en vue de l'établissement d'une liaison physique (10Mbps) afin de relier de manière satisfaisante le site central de l'Hôtel de Police au Commissariat de Chênée hébergé de manière provisoire, pendant la durée des travaux, rue Montgomery, 24 à 4030 GRIVEGNEE – adopte le cahier spécial des charges prévoyant la conclusion d'un marché d'une durée déterminée d'un an prolongeable si nécessaire selon la durée des travaux et prenant cours le jour de la notification, au fournisseur adjudicataire, de l'approbation de son offre.

5.

Décide de passer un marché par procédure négociée sans publicité en vue de procéder au remplacement et à l'entretien de l'enregistreur de communications du Centre de Gestion des Evénements de la Zone de police – adopte le cahier spécial des charges appelé à régir le marché.

6.

Rectifie le texte de la convention à durée indéterminée, à conclure avec un Centre de prévention du suicide et d'accompagnement en Région wallonne, relative à la prise en charge de personnes suicidaires après une tentative de suicide, modifiant ses membres représentatifs.

7.

Décide d'acheter un serveur pour la Zone de police par le biais du marché « stock » de la Ville relatif à l'acquisition de matériel informatique en huit lots.

8.

Décide de passer un marché par voie d'appel d'offres général en vue d'acquérir 2 véhicules d'intervention de type SUV pour le Peloton antibanditisme de la Zone de police – adopte le cahier spécial des charges appelé à régir le marché – fixe les critères de sélection qualitative destinés à apprécier la capacité financière, économique et technique des fournisseurs.

SEANCE DU 3 SEPTEMBRE 2012

9.

Fixe le nombre d'emplois vacants à 3 pour les Commissaires Divisionnaires de police – constitue une réserve de recrutement à l'emploi de Commissaire Divisionnaire de police – fixe le choix du mode de sélection.

10.

Fixe le nombre d'emplois vacants à 10 pour les Inspecteurs Principaux dont 2 emplois seront réservés en vertu de l'article VI.II.12 bis de l'Arrêté royal du 30 mars 2001 portant la position juridique du personnel de police – constitue une réserve de recrutement à l'emploi d'Inspecteur Principal – fixe le choix du mode de sélection.

11.

Fixe le nombre d'emplois vacants à 20 pour les Inspecteurs Opérationnels dont 3 emplois seront réservés en vertu de l'article VI.II.12 bis de l'Arrêté royal du 30 mars 2001 portant la position juridique du personnel des services de police – constitue une réserve de recrutement à l'emploi d'Inspecteur Opérationnel – fixe le choix du mode de sélection.

12.

Fixe le nombre d'emplois vacants à 5 pour les Inspecteurs de Quartier dont 1 emploi sera réservé en vertu de l'article VI.II.12 bis de l'Arrêté royal du 30 mars 2001 portant la position juridique du personnel des services de police – constitue une réserve de recrutement à l'emploi d'Inspecteur de Quartier – fixe le choix du mode de sélection.

13.

Prend connaissance du rapport d'activités 2010-2011-2012 de la Commission communale consultative « Femmes et Ville ».

14.

Approuve les modifications au texte de la convention conclue entre la Ville et l'ASBL « PRO VELO » octroyant un subside pour la gestion du service de location de vélos. (Majoration du subside 2012).

15.

Adopte les mesures complémentaires de circulation routière prises dans les divisions de police:

1. rue Mandeville :
 - suppression de l'interdiction de stationnement, existant à hauteur des immeubles n^{os} 41 et 43, sur une distance de 7 mètres,

SEANCE DU 3 SEPTEMBRE 2012

- suppression de l'emplacement de stationnement réservé aux personnes handicapées, existant à hauteur de l'immeuble n° 65,
 - création d'un stationnement sur le trottoir, perpendiculairement à la voirie :
 - à hauteur des immeubles n^{os} 71 à 66 inclus,
 - à hauteur des immeubles n^{os} 22 et 21,
 - création d'emplacements de stationnement réservé aux riverains, sur le trottoir perpendiculairement à la voirie :
 - de l'immeuble n° 65 à l'immeuble n° 59 inclus (11 emplacements),
 - de l'immeuble n° 56 à l'immeuble n° 50 inclus (20 emplacements),
 - de l'immeuble n° 47 à la façade de l'immeuble cadastré rue Saint-Maur n° 2 (16 emplacements),
 - création d'emplacements de stationnement réservé aux riverains :
 - de l'immeuble n° 42 à l'immeuble n° 25, sur une distance de 100 mètres,
 - de l'opposé de l'immeuble n° 38 à l'opposé de l'immeuble n° 42, sur une distance de 25 mètres,
 - création de passages pour piétons :
 - dans la projection de la jonction entre les rues Mandeville et Marcel-Thiry
 - à hauteur de l'immeuble n° 43,
 - à hauteur de l'immeuble n° 63,
 - à hauteur de l'accès au parking de la S.N.C.B.
2. rue Albert-Mockel :
- création d'emplacements de stationnement réservé aux riverains :
 - de l'immeuble n° 95 à l'immeuble n° 67, sur une distance de 60 mètres,
 - de l'immeuble n° 31 à l'immeuble n° 1 inclus,
 - création d'un passage pour piétons à hauteur de l'immeuble n° 1.
3. rue Saint-Maur :
- suppression de l'emplacement de stationnement réservé aux personnes handicapées, existant à hauteur de l'immeuble n° 1, sur une distance de 5 mètres,
 - création d'emplacements de stationnement réservé aux riverains, de l'immeuble n° 23 à l'immeuble n° 3, sur une distance de 65 mètres,
 - division de la chaussée en bandes de circulation de l'intersection des immeubles n^{os} 1/3 jusqu'au carrefour avec la rue Mandeville,
 - création d'un passage pour piétons à hauteur de l'immeuble n° 1.
4. rue de Hesbaye :
- création d'un arrêt de bus, à hauteur de l'intersection des immeubles n^{os} 202/204, en lieu et place de celui existant à hauteur de l'intersection des immeubles n^{os} 206/208,
 - suppression de la zone de stationnement réservé aux riverains, existant à l'opposé de l'immeuble n° 100, sur une distance de 30 mètres,
 - création d'une zone de stationnement réservé aux riverains, à hauteur de l'immeuble n° 238 et jusqu'à l'immeuble n° 246 inclus, sur une distance de 30 mètres (6 emplacements).

SEANCE DU 3 SEPTEMBRE 2012

5. rue Ferdinand-Desoer :
 - suppression du stationnement alternatif par quinzaine,
 - suppression de l'interdiction de stationnement existant le long des immeubles à numérotation impaire, soit au départ de la rue de Chênée, sur une distance de 10 mètres,
 - interdiction de stationnement du côté des immeubles à numérotation impaire,
 - création d'un emplacement de stationnement réservé aux personnes handicapées, à l'opposé de l'immeuble n° 33, sur une distance de 6 mètres.

6. rue Jules-Cralle :
 - dans son tronçon compris entre les rues Vinâve et Renette :
 - interdiction de stationnement du côté des immeubles à numérotation paire,
 - interdiction d'arrêt et de stationnement du côté des immeubles à numérotation impaire,
 - interdiction d'arrêt et de stationnement :
 - de la place de l'Ancienne-Ecole à l'immeuble n° 65,
 - de l'immeuble n° 90 à l'immeuble n° 132,
 - de l'immeuble n° 113 à l'immeuble n° 135,
 - création d'un dispositif surélevé entre les immeubles n^{os} 84 et 69, intégrant un passage pour piétons à hauteur du n° 88,
 - création d'emplacements de stationnement réservé aux riverains :
 - de l'immeuble n° 146 à l'immeuble 144 inclus, sur une distance de 10 mètres,

 - de l'immeuble n° 103 à l'immeuble n° 111 inclus, sur une distance de 25 mètres,
 - de l'immeuble n° 79 à l'immeuble n° 83 inclus, sur une distance de 15 mètres,
 - de l'immeuble n° 70 à l'immeuble n° 82 inclus, sur une distance de 30 mètres,
 - de l'immeuble n° 26 à l'immeuble n° 30 inclus, sur une distance de 15 mètres,
 - création d'un stationnement alternatif par quinzaine dans le tronçon compris entre la rue Nicolas-Spiroux et l'immeuble n° 185,
 - création d'un passage pour piétons à hauteur de l'immeuble n° 88.

7. rue des Anglais :
 - suppression du stationnement alternatif par quinzaine, existant dans la section de cette artère comprise entre l'immeuble n° 18 et l'opposé de l'immeuble n° 43
 - interdiction d'arrêt et de stationnement, dans la section de cette artère comprise entre sa jonction avec la rue Fond-Saint-Servais et l'opposé de l'immeuble n° 18,
 - création d'un emplacement de stationnement réservé aux personnes handicapées, à hauteur de l'immeuble n° 21, sur une distance de 6 mètres,
 - création d'emplacements de stationnement réservé aux riverains, de l'intersection des immeubles n^{os} 40/36 jusqu'à l'immeuble n° 46 inclus, sur une distance de 25 mètres.

SEANCE DU 3 SEPTEMBRE 2012

8. rue du Vertbois :
 - suppression de l'emplacement de stationnement réservé aux ambulances, existant à hauteur de l'immeuble n° 27,
 - création d'un emplacement de stationnement réservé aux personnes handicapées, à hauteur de l'immeuble n° 27, prolongeant celui existant à hauteur de l'immeuble n° 23, pour le porter à une distance de 14 mètres.
9. rue Jean-Hermesse :
 - suppression du passage pour piétons existant à hauteur de l'immeuble n° 43,
 - création d'un passage pour piétons à hauteur de l'immeuble n° 37.
10. rue d'Harscamp :
création d'un passage pour piétons au carrefour formé avec le quai Orban.
11. rue André-Delchef :
création d'un passage pour piétons au carrefour formé avec la rue Saint-Nicolas.
12. avenue Dieudonné-Lambrecht :
création d'un emplacement de stationnement réservé aux personnes handicapées, à hauteur de l'immeuble n° 7, sur une distance de 6 mètres.
13. rue Lambert-Grisard :
création d'un emplacement de stationnement réservé aux personnes handicapées, à hauteur de l'immeuble n° 8, sur une distance de 6 mètres.
14. rue Fassin :
création d'un emplacement de stationnement réservé aux personnes handicapées, à hauteur de l'immeuble n° 20, sur une distance de 6 mètres.
15. rue du Perron :
création d'un emplacement de stationnement réservé aux personnes handicapées, à l'opposé de l'immeuble n° 72, sur une largeur de 3,50 mètres, perpendiculairement à la voirie.
16. rue du Bastion :
création d'un emplacement de stationnement réservé aux personnes handicapées, à hauteur de l'immeuble n° 38, sur une distance de 6 mètres.
17. rue Fond-des-Tawes :
création d'un emplacement de stationnement réservé aux personnes handicapées, à hauteur de l'immeuble n° 289, sur une distance de 6 mètres.
18. rue des Grands-Prés :
création d'un emplacement de stationnement réservé aux personnes handicapées, à hauteur des immeubles n°s 120-122, sur une distance de 6 mètres.

SEANCE DU 3 SEPTEMBRE 2012

19. rue du Palais :
dans la section comprise entre les rues Pierreuse et de Bruxelles, création, sur une distance de 20 mètres, d'emplacements de stationnement réservé aux véhicules de police, dans le prolongement de ceux existant, du côté des immeubles à numérotation paire, soit une zone de stationnement d'une distance totale de 40 mètres.
20. rue Saint-Léonard :
interdiction de stationnement à hauteur des immeubles n^{os} 213 (partim) et 215, sur une distance de 6 mètres, en lieu et place de l'interdiction de stationnement existant à hauteur des immeubles n^{os} 205 à 217.
21. rue Beeckman :
interdiction de stationnement existant à hauteur de l'immeuble n^o 53, sur une distance de 28 mètres.
22. rue Lesoinne :
interdiction de stationnement à hauteur de l'immeuble n^o 10, sur une distance de 8 mètres, du lundi au vendredi, de 06 heures à 10 heures.
23. rue de Harlez :
obligation pour les conducteurs débouchant de cette artère, de marquer l'arrêt et de céder le passage à ceux circulant rue de Fragnée.

16.

Prend connaissance de l'arrêté de fermeture d'un établissement, pour une période ininterrompue de six mois, adopté par M. le Bourgmestre f.f., en date du 7 août 2012, en exécution de l'article 9 bis de la Loi du 24 février 1921 concernant le trafic des substance vénéneuses, soporifiques, stupéfiantes, psychotropes, désinfectantes ou antiseptiques et des substance pouvant servir à la fabrication illicite de substances stupéfiantes et psychotropes.

17.

Adopte le texte de la convention à établir entre la Ville et l'ASBL « FESTIVAL INTERNATIONAL DU RIRE DE LIEGE », relative à la manifestation Festival International du Rire de Liège du 14 au 21 octobre 2012 – exonère de fournir les bilan, comptes de résultats et rapport de gestion pour l'octroi et la liquidation du subside – octroie une subvention directe et une subvention indirecte à ladite ASBL.

18.

Octroie une subvention directe à la S.A. « ROYAL FOOTBALL CLUB LIEGEOIS », pour l'année 2012.

SEANCE DU 3 SEPTEMBRE 2012

19.

Exonère de fournir les comptes, bilan, rapport de gestion et budget pour l'octroi et la liquidation du subside – octroie un subside à l'ASBL « ORGANISATION INTERNATIONALE DES MEDIAS », pour l'année 2012.

20.

Octroie une subvention directe à l'ASBL « LIEGE AIDE HAITI », pour l'année 2012.

AJOURNE

21.

Octroie une subvention directe à l'ASBL « BASKET CLUB DE FLERON », pour l'année 2012.

22.

Exonère de fournir les bilan, compte de résultat, rapport de gestion et budget pour l'octroi et la liquidation du subside – octroie une subvention directe à l'ASBL «STANDARD FEMINA DE LIEGE», pour l'année 2012.

23.

Adopte l'adhésion de la Ville à l'ASBL « MNEMA », impliquant le versement d'une cotisation annuelle.

24.

Adopte le texte de la convention entre la Ville et l'ASBL « LES MANIFESTATIONS LIEGEOISES » relative aux modalités de l'organisation de la manifestation « La Nocturne des Coteaux de la Citadelle », le 6 octobre 2012 - octroie des subsides direct et indirect à ladite l'ASBL pour ladite manifestation, pour l'année 2012.

25.

Accord sur une décision de principe quant à l'établissement d'un partenariat avec la Ville d'ABIDJAN (Côte d'Ivoire).

SEANCE DU 3 SEPTEMBRE 2012

26.

Décide :

- d'adopter, pour la période du 1er janvier au 31 décembre 2012, dans le cadre du Plan de Cohésion sociale 2009-2013, le texte de l'avenant n° 1 à la convention de base approuvée par délibération du 29 novembre 2010, entre la Ville et le Centre Public d'Action Sociale de Liège (C.P.A.S.), dont le siège est situé place Saint-Jacques, 13 à 4000 LIEGE, pour l'organisation du logement d'urgence et de transit
- d'octroyer au centre précité une subvention directe, financée par le Service Public de Wallonie, pour la période du 1er janvier au 31 décembre 2012.

27.

Décide :

- d'adopter, pour la période du 1er janvier au 31 décembre 2012, dans le cadre du Plan de Cohésion sociale 2009-2013, le texte de l'avenant n° 1 à la convention de base approuvée par délibération du 28 septembre 2009, entre la Ville et le Centre Public d'Action Sociale de Liège (C.P.A.S.), dont le siège est situé place Saint-Jacques, 13 à 4000 LIEGE, pour l'organisation de l'Abri de nuit Wallonie, pour la période du 1er janvier au 31 décembre 2012.

28.

Décide :

- d'adopter, pour la période du 1er janvier au 31 décembre 2012, dans le cadre du Plan de Cohésion sociale 2009-2013, le texte de l'avenant n° 1 à la convention de base approuvée par délibération du 28 septembre 2009, entre la Ville et le Centre Public d'Action Sociale de Liège (C.P.A.S.), dont le siège est situé place Saint-Jacques, 13 à 4000 LIEGE, pour l'organisation du relais logement
- d'octroyer au centre précité une subvention directe, financée par le Service Public de Wallonie, pour la période du 1er janvier au 31 décembre 2012.

29.

Décide :

- d'adopter, pour la période du 1er janvier au 31 décembre 2012, dans le cadre du Plan de Cohésion sociale 2009-2013, le texte de l'avenant n° 1 à la convention de base approuvée par délibération du 29 novembre 2010, entre la Ville et l'ASBL « ABRI DE NUIT DE LIEGE », dont le siège est situé rue Sur-la-Fontaine, 106 à 4000 LIEGE, pour l'organisation d'une infrastructure d'accueil de nuit
- d'octroyer à l'ASBL précitée une subvention directe, financée par le Service Public de Wallonie, pour la période du 1er janvier au 31 décembre 2012.

SEANCE DU 3 SEPTEMBRE 2012

30.

Décide

- d'adopter, pour la période du 1er janvier au 31 décembre 2012, dans le cadre du Plan de Cohésion sociale 2009-2013, le texte de l'avenant n°1 à la convention de base approuvée par délibération du 3 octobre 2011, entre la Ville et le « CENTRE HOSPITALIER RÉGIONAL DE LA CITADELLE », dont le siège est situé boulevard du 12ème de Ligne, 1 à 4000 LIEGE, pour l'organisation de la prise en charge de l'Urgence Médico Psycho-Sociale 24h/24 et 7j/7
- d'octroyer au centre précité une subvention directe, financée par le Service Public de Wallonie, pour la période du 1er janvier au 31 décembre 2012.

31.

Décide d'adopter le texte de la convention à intervenir entre la Ville et l'ASBL « PLATE-FORME PSYCHIATRIQUE LIEGEOISE », dont le siège est situé quai des Ardennes, 24 à 4020 LIEGE, pour l'organisation de la concertation institutionnelle relative à la réduction des risques en matière de drogues.

32.

Décide d'adopter le texte de la convention à intervenir entre la Ville et le Service wallon de traduction et interprétariat en milieu social « SeTIS wallon », dont le siège est situé place Xavier Neujean, 19b à 4000 LIEGE, pour des travaux de traduction et d'interprétariat en milieu social.

33.

Décide d'approuver le rapport financier relatif à l'exercice 2011, couvrant la période du 1er janvier 2011 au 31 décembre 2011, à présenter au Service Public de Wallonie dans le cadre du Plan de Cohésion Sociale de la Ville 2009-2013.

34.

Décide d'approuver le rapport financier relatif à l'exercice 2011, couvrant la période du 1er janvier 2011 au 31 décembre 2011, à présenter au Service Public de Wallonie dans le cadre du Plan de Cohésion Sociale de la Ville 2009-2013 (Article 18).

35.

Décide de ratifier le rapport d'activités couvrant la période du 1er janvier au 31 décembre 2011 à présenter au Service Public de Wallonie dans le cadre du Plan de Cohésion sociale de la Ville 2009-2013, approuvé en séance du Collège communal du 29 juin 2012.

36.

Décide

- d'adopter, pour la période du 1er janvier au 31 décembre 2012, dans le cadre du Plan de Cohésion sociale, le texte de l'avenant n°1 à la convention de base approuvée par délibération du 28 septembre 2009, entre la Ville et l'INTERCOMMUNALE DE SOINS SPECIALISES DE LIEGE (IsoSL), dont le siège social est fixé rue Basse-Wez, 301 à 4020 LIEGE, relative à l'organisation du Centre START-MASS
- d'octroyer à l'intercommunale précitée une subvention directe financée par le Service Public de Wallonie, pour la période du 1er janvier au 31 décembre 2012.

37.

Décide de passer un marché stock en cinq lots, par adjudication publique, d'une durée déterminée de deux ans, à compter de la notification de l'approbation de l'offre retenue et au plus tôt le 1^{er} janvier 2013, aux fins d'assurer les fournitures d'articles scolaires pour travaux manuels, de cahiers pour l'enseignement, d'articles de bureau, d'articles de droguerie et de produits de droguerie, destinés à l'ensemble des services communaux – fixe les critères de sélection sur la base desquels sera opérée la sélection qualitative – adopte le projet définitif comprenant le cahier spécial des charges.

38.

Décide de passer un marché par procédure négociée sans publicité, avec consultation d'une seule firme, pour la maintenance et l'assistance du logiciel CASSIO ainsi que la mise à jour de CASSIO My Report pour une durée déterminée prenant cours le 1er janvier 2013 pour se terminer le 31 décembre 2014 – adopte le cahier spécial des charges appelé à régir le marché.

39.

Décide de passer un marché par procédure négociée sans publicité, avec consultation d'une seule firme, pour conclure un contrat de maintenance pluriannuel, débutant le 1er avril 2013 et se terminant le 31 décembre 2015, auprès de la société ayant fourni et installé le logiciel de gestion de stocks pour les services communaux du Département des Travaux et Environnement de la Ville de Liège – adopte le texte du contrat appelé à régler les droits et obligations des deux parties concernées.

40.

Décide d'acquérir des fournitures complémentaires au marché passé par appel d'offres général relatif à l'acquisition pour la Ville de Liège d'une solution de virtualisation de serveurs, d'un espace de stockage et d'une solution de sauvegarde.

41.

Décide de passer procédure négociée sans publicité, un marché de service de prestations d'assurances structuré en quatre lots relatifs aux dégâts matériels (lot 1) ; à la responsabilité civile, accidents corporels et assurances scolaires (lot 2) ; aux accidents du travail (lot 3) et aux automobiles (lot 4) nécessaire aux besoins de la Ville de Liège (en ce compris la Zone de police et la Régie foncière) à compter du 1^{er} janvier 2013 pour une durée d'un an.

42.

Décide de passer un marché par procédure négociée sans publicité pour l'acquisition de cinq licences, via accès simultanés, à une banque de données on line sur la sécurité et l'environnement – adopte le cahier spécial des charges appelé à régir le marché.

43.

Décide de passer un marché public par procédure négociée sans publicité pour l'inventaire amiante dans les bâtiments de la Ville de Liège – fixe les critères de sélection qualitative – adopte le cahier spécial des charges appelé à régir ce marché.

Addendum 43 bis

Proposition de motion relative à l'installation de bornes de recharge électrique. Point inscrit à l'ordre du jour à la demande de M. Michel PETERS, Conseiller communal.

Ce point est renvoyé en Commission

44.

Prend connaissance des résultats de l'enquête publique réalisée dans le cadre de la procédure de classement éventuel, comme Monument, du Pont Mativa à Liège – décide de rendre un avis favorable sur cette proposition de classement éventuel.

45.

Prend connaissance des résultats de l'enquête publique organisée dans le cadre de la demande de permis d'urbanisme n° 79460 relative à l'aménagement des espaces publics en vue d'un développement urbanistique de 35 logements - accord sur la modification de voirie et la création de cheminements piétons rue Nesto Michel à 4000 Liège, relatives à des terrains sis à Liège, cadastrés 18^o division Section G 440v, 440w, 440x, 440y, 440o2, 440a2, 440b2, 440c2, 440d2, 426a, 440e2, 440f2, 440g2, 440h2, 440w3, 440m3, 440n3, 440y3, 440p3, 440z3, 440r3, 440s3, 442, 443, 444f2, 444b2, 440f3, 440e3, 440d3, 440c3, 440b3, 440a3, 440z2, 440y2, 440x2, 440w2, 440v2, 440v3, 440t2, 440s2, 440a4, 444z, 444a2.

SEANCE DU 3 SEPTEMBRE 2012

46.

Décide d'abroger la partie déjà mise en œuvre du plan communal d'aménagement (anciennement P.P.A.) n°50, feuilles 1 et 2, de Liège dit «Espérance-Hesbaye», conformément à l'article 57 ter du C.W.A.T.U.P.E. (aplats verts sur le plan).

47.

Décide de réviser partiellement le plan communal d'aménagement (anciennement P.P.A.) n° 50, dit «Espérance-Hesbaye», conformément à l'article 57 ter du C.W.A.T.U.P.E. et d'étendre la zone couverte par le P.C.A. à la partie de la Z.A.C.C. n° 9 dite «Glain ancien charbonnage Espérance et Bonne Fortune».

48.

Prend connaissance des résultats de l'enquête publique réalisée dans le cadre de la demande de permis d'urbanisme n° 79205 relative à un terrain sis rue de Bruxelles, place du Cadran, rue Lucie Dejardin, rue Fond-Saint-Servais et rue des Anglais et à la demande de modification de voirie - accord sur l'élargissement de la rue des Anglais dans son tronçon inférieur permettant l'élaboration des conditions d'éclairage, l'octroi d'un certain recul en fonction des gabarits construits et à construire et sa mise à double sens de circulation.

La délibération est adoptée par 37 votes positifs. Il y a 6 votes négatifs. Il n'y a pas d'abstention.

49.

Prend connaissance des résultats de l'enquête publique et de l'absence d'avis du Collège provincial, celui-ci étant réputé favorable – arrête le plan d'alignement des rues de Bruxelles, place du Cadran, rue Lucie Dejardin, rue Fond Saint-Servais et rue des Anglais.

La délibération est adoptée par 37 votes positifs. Il y a 6 votes négatifs. Il n'y a pas d'abstention.

50.

Prend connaissance du courrier émanant de personnes physiques riveraines (44 signataires) réceptionné au cours de l'enquête publique, des avis de la Commission Communale consultative d'Aménagement du Territoire et de Mobilité de la Ville de Liège, de la Commission Régionale consultative d'Aménagement du Territoire (consultée par la commune de St Nicolas) et du Conseil Wallon de l'Environnement pour le Développement durable et des 6 autres courriers émanant de services publics ou parapublics, consultés singulièrement durant l'enquête publique

SEANCE DU 3 SEPTEMBRE 2012

– décide d'intégrer les remarques retenues dans le R.U.E., tel que motivé dans l'analyse des réclamations, la déclaration environnementale et son annexe accompagnant ce rapport et d'adopter le Rapport urbanistique et environnemental relatif à la Z.A.C.C. n °22 «Sclessin, Terril-Horloz » pour ce qui concerne la partie sise sur le territoire de la Ville de Liège.

51.

Décide de passer un marché de services par procédure négociée sans publicité préalable, pour l'expertise des bois communaux non soumis au régime forestier – adopte le cahier spécial des charges appelé à régir le marché.

52.

Décide de passer un marché de services par procédure négociée sans publicité préalable pour l'abattage d'arbres avec ou sans dessouchage et avec ou sans rachat du bois, réalisés dans le cadre de la gestion du patrimoine arboré de la Ville de Liège – adopte le cahier spécial des charges appelé à régir le marché.

53.

Décide de passer un marché de travaux par procédure négociée, constaté par simple facture acceptée, pour le remplacement d'une pompe et d'accessoires à l'étang du parc de la Boverie à 4000 LIEGE.

54.

Décide de passer un marché par procédure négociée sans publicité préalable pour l'acquisition d'une roulotte de chantier "réfectoire / sanitaires" – adopte le cahier spécial des charges appelé à régir le marché.

55.

Décide de passer un marché par procédure négociée, constaté par simple facture acceptée, pour l'acquisition de mélanges de semences pour prés fleuris.

56.

Décide de passer un marché par procédure négociée sans publicité préalable, pour l'acquisition d'un broyeur de branches – adopte le cahier spécial des charges appelé à régir le marché.

57.

Décide de passer un marché de services par procédure négociée, constaté par simple facture acceptée, pour la réalisation de contrôles visuels de sécurité d'arbres d'ornement.

SEANCE DU 3 SEPTEMBRE 2012

58.

Décide de passer un marché par procédure négociée sans publicité préalable, pour l'acquisition de machines et de matériels destinés aux services des Plantations et des Egoutiers – adopte le cahier spécial des charges appelé à régir le marché.

59.

Décide de passer un marché de services par procédure négociée sans publicité préalable, pour des prestations de suppression des végétaux ligneux dans les maçonneries des abords des collégiales et de la Terrasse des Minimés – adopte le cahier spécial des charges appelé à régir le marché.

60.

Décide de passer un marché de fournitures par procédure négociée sans publicité préalable, pour l'acquisition de bulbes à floraison printanière, en deux lots :

- Lot 1 : fourniture de bulbes à floraison printanière en vrac,
- Lot 2 : fourniture de bulbes à floraison printanière avec plantation;

- adopte le cahier spécial des charges appelé à régir le marché.

61.

Décide de procéder aux travaux de voirie (en chaussée et en trottoirs) et travaux d'intérêt public de même nature : rue Auguste Ponson à LIEGE, réalisés dans le cadre du marché «stock» dont l'échéance est fixée au 31 décembre 2013 (réaménagement de l'alignement des arbres).

62.

Décide de passer un marché par procédure négociée sans publicité préalable pour la réparation du muret de soutènement du cheminement du Bois des Carmélites – adopte le cahier spécial des charges destiné à régir l'entreprise.

63.

Décide de passer un marché par procédure négociée sans publicité préalable, pour l'acquisition de semences et de boutures de fleurs et de légumes – adopte le cahier spécial des charges appelé à régir le marché.

64.

Décide de passer un marché par procédure négociée sans publicité préalable, pour la fourniture de tables élévatoires et de servantes avec outillage pour les ateliers nécessaires aux besoins de la Ville de Liège – adopte le cahier spécial des charges appelé à régir le marché.

SEANCE DU 3 SEPTEMBRE 2012

65.

Décide de passer un marché par procédure négociée sans publicité préalable, pour l'acquisition de sept remorques, en deux lots – adopte le cahier spécial des charges appelé à régir le marché.

66.

Décide de passer un marché "stock" par voie d'adjudication publique pour l'acquisition de matériel horticole pour divers services techniques de la Ville – adopte le cahier spécial des charges appelé à régir le marché, prévoyant notamment la conclusion d'un marché d'une durée déterminée prenant cours le jour de la notification, au fournisseur adjudicataire, de l'approbation de son offre, pour se terminer le 31 décembre 2015 – fixe comme suit les critères de sélection qualitative destinés à apprécier la capacité financière, économique et technique des fournisseurs.

67.

Décide de passer un marché « stock » par procédure négociée sans publicité préalable, pour l'acquisition de terreaux, d'engrais et d'amendements nécessaires aux Services de l'Instruction publique et des Plantations de la Ville de Liège – adopte le cahier spécial des charges appelé à régir le marché, prévoyant notamment la conclusion d'un marché d'une durée déterminée prenant cours le 1^{er} janvier 2013 pour se terminer le 31 décembre 2014.

68.

Décide de passer un marché par procédure négociée sans publicité préalable, pour l'acquisition d'un décompacteur hydraulique - adopte le cahier spécial des charges appelé à régir le marché.

69.

Décide d'adopter la convention intitulée « Accord entre les partenaires du partenariat relatif à la mise en œuvre du projet VALUE ADDED ».

70.

Décide de passer un marché de services par appel d'offres général pour la mission d'études en vue de l'illumination des façades et de la cour intérieure du musée du Grand Curtius - fixe la liste des renseignements et des documents nécessaires à l'évaluation des conditions minimales de caractère financier, économique et technique afin d'opérer la sélection qualitative des prestataires de services - adopte le projet définitif comprenant le cahier spécial des charges (Plan Lumière).

SEANCE DU 3 SEPTEMBRE 2012

71.

Décide de conclure un contrat de transaction avec un prestataire de service, en vue du règlement à l'amiable et pour solde de tout compte d'une facture, en exécution de la commande d'une insertion publicitaire dans le Monde Diplomatique (supplément Wallonie) lancée au bénéfice de l'Office du Tourisme de la Ville de Liège.

**La délibération est adoptée par 31 votes positifs. Il n'y pas de vote négatif.
Il y a 12 abstentions.**

72.

Octroie, dans le cadre du contrat de gestion, pour l'année 2012, d'une subvention à l'ASBL " Les Manifestations liégeoises ".

73.

Décide de conclure un contrat de transaction avec un prestataire de service, en vue du règlement à l'amiable et pour solde de tout compte d'une facture relative à la pose partagée et à la dépose simple d'oriflammes et de drapeaux dans le cadre de la manifestation « Liège, Cité de Noël 2011 ».

**La délibération est adoptée par 31 votes positifs. Il n'y pas de vote négatif.
Il y a 12 abstentions.**

74.

Décide d'exonérer l'association des commerçants de la rue Puits-en-Sock de fournir les comptes, bilan, rapport de gestion et budget pour l'octroi et la liquidation du subside octroyé aux organismes concourant à l'activité commerciale de la Ville.

75.

Décide d'acquérir du matériel audiovisuel divers pour le Département du Développement Economique et du Commerce, dans le cadre du marché " stock " conclu par le Département de l'Instruction publique pour une durée déterminée de 36 mois.

76.

Décide de passer un marché par procédure négociée sans publicité préalable, relatif à la fourniture de 8 cubes tubulaires pouvant supporter chacun 4 bâches promotionnelles, du matériel de fixation des bâches et de la réalisation des bâches – adopte le cahier spécial des charges appelé à régir le marché.

77.

Adopte le texte de l'avenant n° 22 à la convention entre la Ville et la Région Wallonne en vue d'assurer une opération de promotion de l'efficacité énergétique basée sur la création d'un guichet de l'énergie.

SEANCE DU 3 SEPTEMBRE 2012

78.

Décide de conclure en présence de la Province de Liège d'une convention entre la Ville et l'A.S.B.L. «MAISON DE LA PRESSE» pour mise à disposition d'un agent A.P.E.

79.

Décide le transfert d'un subside en investissements au profit de la Régie Foncière de stationnement et de services, à charge des transferts du budget extraordinaire de l'exercice 2012.

80.

Approuve le projet de convention réglant l'octroi d'une subvention pour la réalisation des travaux de démolition-reconstruction de 6 logements rue Pied-du Thier - à-Liège n°15, 17 et 19 à 4000 LIEGE (ZIP/QI Saint-Léonard).

81.

Décide d'octroyer une subvention à l'ASBL « AGENCE IMMOBILIERE SOCIALE LIEGE LOGEMENT » pour l'année 2012.

Addendum 81 bis

Nominations des agents de la Ville de Liège : ne pas laisser la moitié des agents au bord du chemin....

Proposition de constitution d'une pension complémentaire pour les agents contractuels de la Ville et du CPAS de Liège.

Point inscrit à l'ordre du jour à la demande de M. Michel PETERS, Conseiller communal.

Ce point est retiré.

Addendum 81 ter

Sans-logis et SDF : faire occuper les logements et les bâtiments publics vides via le Comodat.

Point inscrit à l'ordre du jour à la demande de M. Michel PETERS, Conseiller communal.

Ce point est renvoyé en Commission.

82.

Décide de passer un marché, par procédure négociée sans publicité préalable, pour des travaux d'aménagement des abords au cimetière de Sclessin, rue du Perron à 4000 Liège – adopte le cahier spécial des charges destiné à régir le marché.

SEANCE DU 3 SEPTEMBRE 2012

83.

Décide de passer un marché, par procédure négociée sans publicité préalable, pour des travaux d'aménagement du cimetière paysager, sur le site de Robermont, rue de Herve, 46 à 4020 Liège – adopte le cahier spécial des charges destiné à régir le marché.

84.

Décide de passer un marché, par procédure négociée sans publicité préalable, pour des travaux de réparation d'un mur d'enceinte au cimetière de Robermont – adopte le cahier spécial des charges destiné à régir le marché.

85.

Décide de passer un marché, par procédure négociée sans publicité préalable pour l'acquisition de matériel de sécurité, destiné au Service des Sépultures – adopte le cahier spécial des charges destiné à régir le marché.

86.

Décide de passer un marché, par procédure négociée sans publicité préalable, pour des travaux d'aménagement du réseau de distribution d'eau au cimetière de Jupille, rue Bois-de-Breux, à 4020 Liège – adopte le cahier spécial des charges destiné à régir le marché.

87.

Décide de passer un marché, par procédure négociée sans publicité préalable, pour des travaux de renouvellement des menuiseries extérieures au dépôt mortuaire, rue Dos Fanchon, 39 à 4020 Liège – adopte le cahier spécial des charges destiné à régir le marché.

88.

Décide de passer un marché, par procédure négociée sans publicité préalable, pour des travaux de rénovation de l'escalier d'accès au bâtiment du cimetière de Grivegnée-Centre, rue du Cimetière à 4030 Liège – adopte le cahier spécial des charges destiné à régir le marché.

89.

Décide de passer un marché par procédure négociée sans publicité préalable, pour des travaux de rénovation de l'entrée du cimetière de Jupille, rue de Bois-de-Breux à 4020 Liège – adopte le cahier spécial des charges destiné à régir le marché.

SEANCE DU 3 SEPTEMBRE 2012

90.

Décide de passer un marché par procédure négociée sans publicité préalable, pour des travaux d'aménagement des parcelles, allées et zone de stockage au cimetière de Sainte-Walburge, boulevard Fosse Crahay, 69 à 4000 Liège – adopte le cahier spécial des charges destiné à régir le marché.

91.

Décide de passer un marché par procédure négociée sans publicité préalable, pour des travaux de remplacement de menuiseries et la fourniture d'une cuisine dans divers cimetières de la Ville de Liège – adopte le cahier spécial des charges destiné à régir le marché.

92.

Proroge pour une période d'un an expirant le 31 décembre 2013 – modifie le règlement relatif à la taxe sur la force motrice.

93.

Proroge pour une période d'un an expirant le 31 décembre 2013 des règlements suivants :

- 1) règlement relatif à la taxe sur la délivrance de documents administratifs;
- 2) règlement relatif à la taxe sur les spectacles et divertissements;
- 3) règlement relatif à la taxe sur les constructions.

94.

Approuve le texte de l'avenant n°7 au contrat de gestion entre la Ville de Liège et l'ASBL « REPAS SCOLAIRES LIEGEOIS ».

95.

Décide de souscrire au capital C2 de l'Association Intercommunale pour le Démergement et l'Épuration des communes de la Province de Liège (en abrégé « A.I.D.E. ») dans le cadre du système de financement des missions liées au démergement (contrat zone) – autorise la libération de la souscription et de rélevement sur le fonds de réserves ordinaires, des montants utiles afin d'alimenter le fonds de réserves extraordinaires nécessaire au paiement de ladite libération.

96.

Décide de solliciter un prêt dans le cadre du financement alternatif des investissements travaux subsidiés pour la partie subsidiée des travaux d'amélioration de l'ancienne maison communale de Chênée (Zone de Police de Liège) – approuve les termes de la convention particulière annexée.

97.

Avis à émettre sur :

1. Le budget afférent à l'exercice 2011
 1. de la Fabrique d'église Sainte-Croix
 2. du Conseil d'administration de la Communauté israélite
2. La 1ère modification budgétaire 2011
 1. du Conseil d'administration de la Communauté israélite
3. Le compte afférent à l'exercice 2011
 1. de la Fabrique d'église Saint-Barthélemy
 2. de la Fabrique d'église Saint-Georges
 3. de la Fabrique d'église Saint-Lambert
 4. de la Fabrique d'église Saint-Louis
 5. du Conseil d'administration de l'église protestante Lambert-le-Bègue
 6. de la Fabrique d'église Saint-Pierre
 7. de la Fabrique d'église Saint-Remi
 8. de la Fabrique d'église Saints-Victor et Léonard
 9. de la Fabrique d'église Sainte-Walburge
 10. du Conseil d'administration de la Communauté israélite
 11. de la Fabrique d'église Saint-Hubert (Angleur)
 12. de la Fabrique d'église Saint-Vincent
 13. de la Fabrique d'église Saint-Hubert (Liège)
 14. de la Fabrique d'église Saint-Jacques
 15. du Conseil d'administration de l'église protestante Marcellis
4. Le budget afférent à l'exercice 2012
 1. de la Fabrique d'église Sainte-Julienne
 2. de la Fabrique d'église Saint-Vincent
 3. de la Fabrique d'église du Sacré-Coeur et Notre-Dame de Lourdes
5. La 1ère modification budgétaire 2012
 1. de la Fabrique d'église Saint-Georges
 2. de la Fabrique d'église Saint-Joseph (Jupille)
 3. de la Fabrique d'église Notre-Dame de la Visitation

98.

Décide de passer un marché "stock" par voie d'adjudication publique pour l'acquisition de brosses destinées à équiper différents types de balayeuses du service de la Propreté publique – adopte le cahier spécial des charges appelé à régir le marché, prévoyant notamment la conclusion d'un marché d'une durée déterminée prenant cours le jour de la notification, au fournisseur adjudicataire, de l'approbation de son offre, pour se terminer le 31 décembre 2015 – fixe les critères de sélection qualitative destinés à apprécier la capacité financière, économique et technique des fournisseurs.

SEANCE DU 3 SEPTEMBRE 2012

99.

Décide d'approuver le texte de la convention à établir entre la Ville de Liège, l'intercommunale « Intradel », l'ASBL « Terre » et la SAFS « Récol'Terre » relative au nettoyage des sites de bulles à verre et au développement du réseau de bulles textiles du groupe Terre à Liège.

100.

Décide de passer un marché de services, d'une durée déterminée prenant cours le 1^{er} janvier 2013 pour se terminer le 31 décembre 2013, par procédure négociée sans publicité pour le traitement de divers déchets issus de notre administration – adopte le cahier spécial des charges appelé à régir le marché.

101.

Mise en vente publique d'un immeuble sis rue Montagne Sainte-Walburge, 269 à 4000 Liège et fixation du montant de la mise à prix.

**La délibération est adoptée par 42 votes positifs. Il n'y pas de vote négatif.
Il y a 1 abstention.**

102.

Mise en vente publique d'un immeuble sis rue Montagne Sainte-Walburge, 253 à 4000 Liège et fixation du montant de la mise à prix.

**La délibération est adoptée par 42 votes positifs. Il n'y pas de vote négatif.
Il y a 1 abstention.**

103.

Octroie les conditions particulières de paiement dans le cadre du bail emphytéotique ASBL « THAÏS » rue Pierreuse, 31 à 4000 Liège.

104.

Adopte un avenant aux baux emphytéotiques conclus avec la S.A. « BFAN », rue de Renory, 497 à 4031 Liège-Angleur.

105.

Décide de céder par bail emphytéotique une parcelle de terrain avec atelier à la S.A. SIR, sise rue de Renory, 345 à 4031 Liège et modifie le bail emphytéotique du 29 novembre 1994.

SEANCE DU 3 SEPTEMBRE 2012

106.

Décide :

- de transférer l'immeuble sis rue Stéphany, 7 à 4000 LIEGE, cadastré 13ème division, section E, n°253G, dans le domaine public de la Ville de Liège,
- de soustraire la valeur de l'immeuble de l'inventaire de la Régie foncière de Stationnement et de Services de Liège, à la date du 01.07.2012 et d'en augmenter l'inventaire des biens du domaine public à même date.

107.

Décide

- de transférer la parcelle sise rue du Baron à 4000 LIEGE cadastrée 12ème division, section A, n°1001L, dans le domaine public de la Ville de Liège
- de soustraire la valeur de la parcelle de l'inventaire de la Régie foncière de Stationnement et de Services de Liège, à la date du 01.10.2012 et d'en augmenter l'inventaire des biens du domaine public à même date.

108.

Décide de passer un marché de service par procédure négociée sans publicité préalable portant sur l'étude des synergies à mettre en œuvre entre la Ville de Liège et le C.P.A.S. de Liège en vue de réaliser des économies d'échelles dans l'exercice de leurs missions respectives – adopte le cahier spécial des charges destiné à régir l'entreprise.

(M. Jean-Claude MARCOURT entre en séance : 44 présents).

Addendum 108 bis

Exonération de la taxe sur les enseignes pour les pharmacies.

Point inscrit à l'ordre du jour à la demande de M. Michel PETERS, Conseiller communal.

Ce point est renvoyé en Commission.

109.

Communication de M. l'Echevin relative à l'accueil à Liège en 2016 du Congrès de la Fédération internationale des professeurs de français.

110.

Adopte, au 01.09.2012 de l'ajout de la dénomination : « Lucien JOINE » aux dénominations existantes des écoles fondamentales communales « Sart-Tilman I », sise rue du Sart-Tilman, 390 et « Sart-Tilman II » sise rue du Sart-Tilman, 376.

111.

Décide :

- de détacher au 01.09.2012, l'implantation d'enseignement maternel (n° fase 3128) sise rue de la Faille, 39/41 à 4000 Liège, de l'Ecole fondamentale Agimont-Waroux (n° fase 95192), rue Agimont, 26 à 4000 Liège et de la rattacher à l'Ecole fondamentale Grivegnée-Centre (n° fase 1923), rue de la Haminde, 33 à 4030 Liège,
- de détacher au 01.09.2012 :
 - l'implantation d'enseignement maternel (n° fase 4150), sise rue A. Matche à 4020 Liège de l'Ecole fondamentale « Grivegnée Centre » (n° fase 1923), rue de la Haminde, 33 à 4030 Liège,
 - l'implantation d'enseignement maternel (n° fase 4153), sise rue de Visé, 782 à 4020 Liège de l'Ecole fondamentale « Wandre-Pont » (n° fase 2068), rue du Pont de Wandre, 159 à 4020 Liège,
 - l'implantation d'enseignement fondamental (n° fase 4155), sise rue de Rabosée, 67 à 4020 Liège de l'Ecole fondamentale des Grands Prés (n° fase 1921), rue des Grands Prés, 202 à 4032 Liège,
- de créer au 01.09.2012, une nouvelle école communale d'enseignement fondamental dénommée « Wandre II » dont le matricule et le n° fase seront attribués par la Communauté française,
- de rattacher à ce nouvel établissement :
 - l'implantation d'enseignement fondamental (n° fase 4155), sise rue de Rabosée, 67 à 4020 Liège et de transformer cette implantation en siège social de ladite nouvelle école,
 - l'implantation d'enseignement maternel (n° fase 4150), sise rue A. Matche à 4020 Liège,
 - de l'implantation d'enseignement maternel (n° fase 4153), sise rue de Visé, 782 à 4020 Liège,
- de réouvrir l'implantation d'enseignement fondamental (n° fase 3842), sise boulevard de la Sauvenière, 131 à 4000 Liège (ouverture d'une filière immersive allemande-niveau maternel pour l'année scolaire 2012-2013) et de la rattacher à l'Ecole fondamentale communale du Jardin Botanique 1 (n° fase 1929), rue du Jardin Botanique, 25 à 4000 Liège.

112.

Décide de procéder, pour l'exercice 2012, à l'acquisition de matériel informatique divers destiné aux établissements d'Enseignement secondaire technique et de promotion sociale dans le cadre du marché "stock" ayant pour objet la fourniture d'équipements informatiques venant à échéance le 31.12.2012.

113.

Décide de procéder, pour l'exercice 2012, à l'acquisition de matériel informatique divers destiné aux différentes catégories de la Haute Ecole dans le cadre du marché "stock" ayant pour objet la fourniture d'équipements informatiques venant à échéance le 31.12.2012.

114.

Décide de procéder, pour l'exercice 2012, à l'acquisition de matériel informatique divers destiné aux écoles fondamentales et secondaires de l'Enseignement spécialisé dans le cadre du marché "stock" ayant pour objet la fourniture d'équipements informatiques venant à échéance le 31.12.2012.

115.

Décide de procéder, pour l'exercice 2012, à l'acquisition de matériel audiovisuel divers destiné aux établissements d'Enseignement secondaire technique et de promotion sociale dans le cadre du marché "stock" ayant pour objet la fourniture de matériel audiovisuel divers venant à échéance le 26.03.2015.

116.

Décide de procéder, pour l'exercice 2012, à l'acquisition de matériel audiovisuel divers destiné aux différentes catégories de la Haute Ecole dans le cadre du marché "stock" ayant pour objet la fourniture de matériel audiovisuel divers venant à échéance le 26.03.2015.

117.

Décide de procéder, pour l'exercice 2012, à l'acquisition de matériel audiovisuel divers destiné aux écoles fondamentales et secondaires de l'Enseignement spécialisé, au Centre Audiovisuel, aux Centres PMS et au Service de Promotion de la Santé à l'Ecole dans le cadre du marché "stock" ayant pour objet la fourniture de matériel audiovisuel divers venant à échéance le 26.03.2015.

118.

Décide de passer un marché par adjudication publique avec publicité européenne ayant pour objet la fourniture de matériel de couture et de repassage divers réparti en sept lots destiné au Centre d'Enseignement Secondaire Léonard Defrance et à l'Institut de Techniques Artisanales - fixe la liste des critères de sélection qualitative – adopte le cahier spécial des charges appelé à régir le marché.

119.

Décide de passer un marché par procédure d'adjudication publique avec publicité européenne ayant pour objet la fourniture de matériel de coiffure et d'esthétique divers réparti en huit lots destiné à l'Ecole de Coiffure et de Bio-esthétique et à l'Institut de Techniques Artisanales - fixe la liste des critères de sélection qualitative
- adopte cahier spécial des charges appelé à régir le marché.

120.

Décide de passer un marché par procédure d'adjudication publique avec publicité européenne ayant pour objet la fourniture de matériel horticole divers réparti en trois lots destiné au Centre d'Enseignement Secondaire Léonard Defrance et au Centre d'Education et de Formation en Alternance;
- fixe la liste des critères de sélection qualitative;
- adopte le cahier spécial des charges appelé à régir le marché.

121.

Octroie une subvention directe, pour l'année 2012, à l'ASBL « REPAS SCOLAIRES LIEGEOIS » en abrégé RESCOLIE, rue du Beau Mur, 9 à 4030 LIEGE.

122.

Conclut un contrat de transaction avec les créanciers suivants :

1 – un prestataire de services en vue du règlement à l'amiable et pour solde de tout compte de factures relatives au transport d'élèves des établissements scolaires de l'enseignement communal.

2 – un prestataire de services en vue du règlement à l'amiable et pour solde de tout compte de factures relatives au transport et à l'hébergement d'élèves des établissements scolaires de l'enseignement communal.

3 - un fournisseur en vue du règlement à l'amiable et pour solde de tout compte d'une facture relative à l'exécution d'une commande réalisée pour l'acquisition de peintures destinées à rafraîchir les modules de jeux, accessoires et clôtures dans les coins de jeux de différentes mini-crèches.

4 – un prestataire de services, en vue du règlement à l'amiable et pour solde de tout compte de factures relatives à des voyages scolaires.

5 – un prestataire de services, en vue du règlement à l'amiable et pour solde de tout compte de factures relatives à des voyages scolaires.

**La délibération est adoptée par 32 votes positifs. Il n'y a pas de vote négatif.
Il y a 12 abstentions.**

123.

Décide de passer un marché stock par adjudication publique avec publicité européenne, pour l'acquisition d'œufs frais, pour une durée de 36 mois, de date à date;

- fixe la liste des critères de sélection qualitative;
- adopte le cahier spécial des charges appelé à régir le marché.

124.

Décide de passer un marché stock par adjudication publique avec publicité européenne, pour l'acquisition de farines diverses, pour une durée de 36 mois, de date à date;

- fixe la liste des critères de sélection qualitative;
- adopte le cahier spécial des charges appelé à régir le marché.

125.

Décide de passer un marché stock par appel d'offres général avec publicité européenne, pour l'acquisition de produits chimiques, pour une durée de 36 mois, de date à date;

- adopte le cahier spécial des charges;
- fixe les critères d'attribution et de sélection qualitative.

126.

Décide de passer un marché stock par appel d'offres général avec publicité européenne, pour l'acquisition de bois divers, pour une durée de 36 mois, de date à date;

- adopte le cahier spécial des charges;
- fixe les critères d'attribution et de sélection qualitative.

127.

Décide de passer un marché stock par appel d'offres général avec publicité européenne, pour l'acquisition d'outillages machines, pour une durée de 36 mois, de date à date;

- adopte le cahier spécial des charges;
- fixe les critères d'attribution et de sélection qualitative.

128.

Décide de passer un marché stock, réparti en 2 lots, par appel d'offres général avec publicité européenne, pour l'acquisition de matériel et composants électroniques, pour une durée de 36 mois, de date à date;

- adopte le cahier spécial des charges;
- fixe les critères d'attribution et de sélection qualitative.

129.

Décide de passer un marché stock par procédure négociée justifiée sans publicité préalable, pour l'acquisition de manuels et d'ouvrages scolaires, de lecture, de bibliothèque et de centres de documentation, pour une durée de 36 mois, de date à date;

- adopte le cahier spécial des charges;

130.

Décide de passer un marché stock par appel d'offres général avec publicité européenne, pour l'acquisition de matériel disponible, destiné aux Départements de l'Instruction publique et des Services sociaux, pour une durée de 36 mois, de date à date;

- adopte cahier spécial des charges;
- fixe les critères d'attribution et de sélection qualitative.

131.

Décide de passer un marché stock par appel d'offres général avec publicité européenne, pour l'acquisition de vaisselle, de matériel cassant et de cuisine, destiné aux Départements de l'Instruction publique, des Services sociaux, du Protocole et du Plan fédéral pour les grandes Villes, pour une durée de 36 mois, de date à date, et au plus tôt, le 01.01.2013;

- adopte le cahier spécial des charges;
- fixe les critères d'attribution et de sélection qualitative.

132.

Décide de passer un marché stock, réparti en 2 lots, par adjudication publique avec publicité européenne, pour l'acquisition de viandes fraîches et de charcuteries, pour une durée de 36 mois, de date à date;

- adopte du cahier spécial des charges;
- fixe les critères de sélection qualitative.

133.

Décide de passer un marché stock, réparti en 2 lots, par appel d'offres général avec publicité européenne, pour l'acquisition de gaz de soudage et de matériel de soudage, destiné aux Départements de l'Instruction publique et des Travaux, pour une durée de 36 mois, de date à date;

- adopte le cahier spécial des charges;
- fixe les critères d'attribution;
- fixe les critères de sélection qualitative.

SEANCE DU 3 SEPTEMBRE 2012

134.

Adopte, pour l'année académique 2012-2013, des nouveaux montants des frais spécifiques, pour le type court, inhérents à la finalité de la formation de l'étudiant de la Haute Ecole de la Ville de Liège.

135.

Adopte, pour l'année académique 2012-2013, des montants des frais spécifiques, pour le type long, inhérents à la finalité de la formation de l'étudiant de la Haute Ecole de la Ville de Liège.

136.

Adopte les modifications apportées à la convention-cadre permettant l'intervention du Service de Promotion de la santé dans les établissements d'enseignement fondamental et secondaire.

137.

Exonère la S.C.R.L.F.S. "TRINK HALL CAFE" sise 6 quai Saint-Léonard à 4000 LIEGE de fournir les bilan, compte de résultats, rapport de gestion et budget pour l'octroi et la liquidation du subside - octroie une subvention directe à ladite société pour l'année 2012.

138.

Exonère l'A.S.B.L. "MICROSTART SUPPORT" sise 9 place Bethléem à 1060 SAINT-GILLES, de fournir les bilan, compte de résultats, rapport de gestion et budget pour l'octroi et la liquidation de la subvention - octroie une subvention directe à l'A.S.B.L. pour l'année 2012.

139.

Octroie une subvention directe à l'A.S.B.L. "CENTRALE DE SERVICES A DOMICILE" - RESEAU SOLIDARIS, sise 379 rue de la Boverie à 4100 SERAING, pour le mois de mai 2012, en vue d'organiser le fonctionnement des Services liégeois d'aides familiales agréés par la Région wallonne sur le territoire de la Ville.

140.

Octroie une subvention directe à l'A.S.B.L. "GARDERIE DES TOUT-PETITS", sise 55 rue d'Amercoeur à 4020 LIEGE, pour le 1^{er} trimestre 2012, en vue d'organiser l'accueil d'enfants de l'entité par une accueillante de ce service d'accueillantes conventionnées sur le territoire de la Ville.

SEANCE DU 3 SEPTEMBRE 2012

141.

Octroie une subvention directe à l'A.S.B.L. "GARDERIE DES TOUT-PETITS", sise 55 rue d'Amercoeur à 4020 LIEGE, pour le 2^e trimestre 2012, en vue d'organiser l'accueil d'enfants de l'entité par une accueillante de ce service d'accueillantes conventionnées sur le territoire de la Ville.

142.

Octroie une subvention directe à l'A.S.B.L. "CENTRALE DE SERVICES A DOMICILE" - RESEAU SOLIDARIS, sise 379 rue de la Boverie à 4100 SERAING, pour le mois de juin 2012, en vue d'organiser le fonctionnement des Services liégeois d'aides familiales agréés par la Région wallonne sur le territoire de la Ville.

143.

Adopte, pour une période déterminée, des modifications reprises dans la délibération au contrat-cadre de collaboration « médecin – milieu d'accueil / ONE » et son annexe adopté par le Conseil le 22 février 2010, pour ce qui concerne les droits et obligations régissant les conventions particulières à intervenir entre la Ville et le médecin appelé à assurer l'encadrement de la crèche « Les Petits Voyageurs » située dans les locaux de la Gare de Liège-Guillemins, conformément aux prescriptions de l'ONE.

144.

Décide d'exonérer l'A.S.B.L. « L'ATELIER DES CENTRES D'ENTRAINEMENT AUX METHODES D'EDUCATION ACTIVE » de fournir les bilan, compte de résultats, rapport de gestion et budget pour l'octroi et la liquidation du subside – octroie une subvention directe à ladite A.S.B.L., pour l'année 2012.

145.

Décide d'exonérer l'A.S.B.L. « COLLECTIF POUR LA PROMOTION DE L'ANIMATION JEUNESSE - ENFANCE (C-PAJE) » de fournir les bilan, compte de résultats, rapport de gestion et budget pour l'octroi et la liquidation du subside – octroie une subvention directe à ladite A.S.B.L., pour l'année 2012.

146.

Décide d'exonérer l'A.S.B.L. « MAISON BLANCHE DE GLAIN » de fournir les bilan, compte de résultats, rapport de gestion et budget pour l'octroi et la liquidation du subside – octroie une subvention directe à ladite A.S.B.L., pour l'année 2012.

SEANCE DU 3 SEPTEMBRE 2012

147.

Décide d'octroyer une subvention directe à l'A.S.B.L. « LUDOTHEQUE ADAPTEE LE TOURBILLON » pour l'année 2012.

148.

Décide d'exonérer l'A.S.B.L. « COLLECTIF EBENE PLUS (CEP) » de fournir les bilan, compte de résultats, rapport de gestion et budget pour l'octroi et la liquidation du subside – octroie une subvention directe à ladite A.S.B.L., pour l'année 2012.

149.

Décide d'exonérer l'A.S.B.L. « LES MARMOTS » de fournir les bilan, compte de résultats, rapport de gestion et budget pour l'octroi et la liquidation du subside – octroie une subvention directe à ladite A.S.B.L., pour l'année 2012.

150.

Décide d'exonérer l'A.S.B.L. « GRAFFITI ATELIER D'EXPRESSION GRAPHIQUE - ATELIER GRAFFITI » de fournir les bilan, compte de résultats, rapport de gestion et budget pour l'octroi et la liquidation du subside – octroie une subvention directe à ladite A.S.B.L., pour l'année 2012.

151.

Décide d'octroyer une subvention directe à l'A.S.B.L. « JEUNESSE ET CULTURE, MAISON DES JEUNES DE SCLESSIN », pour l'année 2012.

152.

Décide d'octroyer une subvention directe à l'A.S.B.L. « CENTRE COMMUNAL DE JEUNES DU THIER-A-LIEGE - CCJQ THIER », pour l'année 2012.

153.

Décide d'octroyer une subvention directe à l'A.S.B.L. « CENTRE COMMUNAL DES JEUNES DE CHENEE - CCJC », pour l'année 2012.

154.

Décide d'octroyer une subvention directe à l'A.S.B.L. « CENTRE COMMUNAL DE JEUNES DE JUPILLE - CCJJ », pour l'année 2012.

SEANCE DU 3 SEPTEMBRE 2012

155.

Décide d'octroyer une subvention directe à l'A.S.B.L. « CENTRE COMMUNAL DE JEUNES ECOUTE-VOIR – CJ », pour l'année 2012.

156.

Décide d'octroyer une subvention directe à l'A.S.B.L. « CENTRE COMMUNAL DE JEUNES D'ANGLEUR « FERME 1313 » (CCJA) », pour l'année 2012.

157.

Décide d'octroyer une subvention directe à l'A.S.B.L. « CENTRE COMMUNAL DE JEUNES DE KINKEMPOIS – CCJK », pour l'année 2012.

158.

Décide d'octroyer une subvention directe à l'A.S.B.L. « CENTRE COMMUNAL DES JEUNES DE GLAIN », pour l'année 2012.

159.

Décide d'octroyer une subvention directe à l'A.S.B.L. « CENTRE COMMUNAL DE JEUNES BRESSOUX-DROIXHE – CJBD », pour l'année 2012.

160.

Décide d'octroyer une subvention directe à l'A.S.B.L. « MAISON DES JEUNES DE SAINTE-WALBURGE », pour l'année 2012.

161.

Décide d'octroyer une subvention directe à l'A.S.B.L. « CENTRE DE RENCONTRE ET D'HEBERGEMENT POUR JEUNES », pour l'année 2012.

162.

Décide d'octroyer une subvention directe à l'A.S.B.L. « CENTRE DE PROMOTION HUMAINE – CLUB DE JEUNESSE DU NORD », pour l'année 2012.

163.

Décide d'octroyer une subvention directe à l'A.S.B.L. « CLUB DES JEUNES DU PERY - MJ PERY », pour l'année 2012.

SEANCE DU 3 SEPTEMBRE 2012

164.

Décide d'exonérer l'A.S.B.L. « CENTRE DE JEUNES ET DE QUARTIER – LA BICOQUE » de fournir les bilan, compte de résultats, rapport de gestion et budget pour l'octroi et la liquidation du subside - octroie une subvention directe à ladite A.S.B.L., pour l'année 2012.

165.

Décide d'exonérer l'A.S.B.L. « LES AUBERGES DE JEUNESSE (L.A.J.) » de fournir les bilan, compte de résultats, rapport de gestion et budget pour l'octroi et la liquidation du subside – octroie une subvention directe à ladite A.S.B.L., pour l'année 2012.

166.

Décide d'octroyer une subvention directe à l'A.S.B.L. « LA ZONE – CENTRE DE CREATION, DE PRODUCTION ET DE DIFFUSION ARTISTIQUES », pour l'année 2012.

167.

Décide d'exonérer l'A.S.B.L. « GROUPE D'ACTION POUR LE TERRAIN D'AVENTURES - GATA » de fournir les bilan, compte de résultats, rapport de gestion et budget pour l'octroi et la liquidation du subside – octroie une subvention directe à ladite A.S.B.L., pour l'année 2012.

168.

Décide d'exonérer l'A.S.B.L. « CENTRE DES JEUNES DES VENNES – CJV » de fournir les bilan, compte de résultats, rapport de gestion et budget pour l'octroi et la liquidation du subside – octroie une subvention directe à ladite A.S.B.L., pour l'année 2012.

169.

Décide d'exonérer l'A.S.B.L. « CENTRE DE JEUNESSE DU QUARTIER DE L'OUEST – CENTRE DE JEUNES DE L'OUEST « LA BARAKA » de fournir les bilan, compte de résultats, rapport de gestion et budget pour l'octroi et la liquidation du subside – octroie une subvention directe à ladite A.S.B.L., pour l'année 2012.

170.

Décide d'exonérer l'A.S.B.L. « FEDERATION DES MAISONS DE JEUNES EN BELGIQUE FRANCOPHONE - FMJ » de fournir les bilan, compte de résultats, rapport de gestion et budget pour l'octroi et la liquidation du subside – octroie une subvention directe à ladite A.S.B.L., pour l'année 2012.

171.

Décide d'acquérir 3 sièges de bureau et 28 sièges visiteur 4 pieds , auprès du fournisseur désigné en qualité d'adjudicataire par le Service Public de Wallonie, dans le cadre de la décision ministérielle de permettre aux communes de la Région wallonne de participer aux marchés conclus par ledit Service Public de Wallonie.

172.

Décide d'acquérir :

- 1 portable configuration 3 (lot 2), 1 imprimante configuration 4 – (lot 5), et 1 imprimante configuration 8 – (lot 5), nécessaires aux besoins du nouveau Centre de jeunes de Burenville,
- 3 portables configuration 3 (lot 2), 1 imprimante configuration 4 – (lot 5), 1 imprimante configuration 6 – (lot 8) et 1 écran de projection 4:3 – nécessaires aux besoins des Maisons de jeunes,
- 1 portable configuration 1 (lot 2), 4 portables configuration 2 (lot 2) et 1 scanner configuration 2 – A4 – (lot 7), nécessaires aux besoins des Ateliers créatifs dans le cadre du marché « stock » conclu pour une durée déterminée venant à échéance le 31 décembre 2012.

173.

Décide d'acquérir :

- 4 tables rectangulaires sans réglage, 2 tables sans réglage, 2 plans auxiliaires à gauche sans réglage, 2 tables sans réglage, 2 plans auxiliaires à droite sans réglage, 4 caissons 3 tiroirs (pour bureau), 6 armoires métalliques à volets – 4 tablettes, 1 armoire métallique à volets – 2 tablettes et top pour les Centres de jeunes,
- 3 armoires métalliques à volets – 4 tablettes, 1 armoire métallique à volets
- 2 tablettes et top, pour les Ateliers créatifs, auprès du fournisseur désigné en qualité d'adjudicataire par le Service Public de Wallonie, dans le cadre de la décision ministérielle de permettre aux communes de la Région wallonne de participer aux marchés conclus par ledit Service Public de Wallonie.

174.

Décide de passer un marché par procédure négociée, sans publicité préalable, pour l'acquisition de 7 Kickers – adopte le cahier spécial des charges appelé à régir le marché.

SEANCE DU 3 SEPTEMBRE 2012

175.

Conclut un contrat de transaction avec un prestataire de services, en vue du règlement à l'amiable, et pour solde de tout compte, de factures relatives à des abonnements de cinéma destinés aux sorties ludiques et pédagogiques organisées pour les maisons de jeunes et les organisations de jeunesse.

La délibération est adoptée par 32 votes positifs. Il n'y pas de vote négatif. Il y a 12 abstentions.

176.

Approuve le procès verbal de la Commission Communale de l'Accueil de l'Enfant en sa séance du 8 décembre 2011.

177.

Approuve le procès verbal de la Commission Communale de l'Accueil de l'Enfant en sa séance du 26 juin 2012.

179.

Décide de passer un marché, par procédure négociée sans publicité préalable, pour l'acquisition de 7 tentes de réception et de 28 ensembles de blocs de lestage - adopte le cahier spécial des charges appelé à régir le marché.

180.

Décide d'octroyer une subvention directe à l'A.S.B.L. « ANIMATION ET CREATIVITE » pour l'année 2012 pour la manifestation « Eté solidaire, je suis partenaire - 2012 » (partie S.P.W).

181.

Décide d'octroyer une subvention directe à l'A.S.B.L. « ANIMATION ET CREATIVITE » pour l'année 2012 pour la manifestation « Eté solidaire, je suis partenaire - 2012 » (subside ville).

182.

Décide d'octroyer une subvention directe à l'A.S.B.L. «CENTRE MULTIMEDIA DON BOSCO» pour l'année 2012.

SEANCE DU 3 SEPTEMBRE 2012

183.

Décide d'octroyer une subvention directe à l'A.S.B.L. «LES GRIGNOUX», pour l'année 2012.

184.

Décide d'octroyer une subvention directe à l'A.S.B.L. «LES GRIGNOUX», pour l'année 2012.

185.

Décide d'octroyer une subvention directe à la Fondation «STICHTING MAASTRICHT CULTURELE HOOFDSTAD VAN EUROPA 2018», pour l'année 2012, dans le cadre de la participation de la Ville au projet INTERREG IV-A Euregio Meuse Rhin.

186.

Décide d'octroyer une subvention directe à l'A.S.B.L. «SOCIETE ROYALE D'ENCOURAGEMENT A L'ART WALLON», pour l'année 2012.

187.

Décide d'adopter le texte de l'avenant numéro 4 au contrat-programme 2006 - 2010 conclu entre la Communauté Française de Belgique, la Province de Liège, la Région Wallonne, l'A.S.B.L. «THEATRE DE LA PLACE / CENTRE DRAMATIQUE DE LA COMMUNAUTE FRANCAISE WALLONIE - BRUXELLES» et la Ville.

188.

Décide d'adopter le texte de l'avenant numéro 2 au contrat-programme 2009-2012 conclu entre la Communauté Française de Belgique, la Ville de Liège, la Province de Liège et l'A.S.B.L. «LES CHIROUX - CENTRE CULTUREL DE LIEGE».

189.

Décide d'adopter le texte de l'avenant numéro 2 au contrat-programme 2009-2012 conclu entre la Communauté Française de Belgique, la Ville de Liège, la Province de Liège et l'A.S.B.L. «CENTRE CULTUREL DE CHENEE».

190.

Décide d'adopter le texte de l'avenant numéro 2 au contrat-programme 2009-2012 conclu entre la Communauté Française de Belgique, la Ville de Liège, la Province de Liège et l'A.S.B.L. «CENTRE CULTUREL OURTHE ET MEUSE».

SEANCE DU 3 SEPTEMBRE 2012

191.

Décide d'adopter le texte de l'avenant numéro 2 au contrat-programme 2009-2012 conclu entre la Communauté Française de Belgique, la Ville de Liège, la Province de Liège et l'A.S.B.L. «FOYER CULTUREL DE JUPILLE - WANDRE».

192.

Décide :

- d'exonérer l'A.S.B.L. «PEUPLE ET CULTURE EN WALLONIE ET A BRUXELLES» de fournir les bilan, compte de résultats, rapport de gestion et budget pour l'octroi et la liquidation du subside
- d'octroyer une subvention à ladite A.S.B.L. pour l'année 2012.

193.

Décide d'octroyer une subvention à «L'UNIVERSITE DE LIEGE», pour l'année 2012.

194.

Décide :

- d'exonérer l'A.S.B.L. «LES CONCERTS DE MIDI DE LA VILLE DE LIEGE» de fournir les bilan, compte de résultats, rapport de gestion et budget pour l'octroi et la liquidation du subside,
- d'octroyer une subvention à ladite A.S.B.L. pour l'année 2012.

195.

Décide :

- d'exonérer l'A.S.B.L. «LES AMIS DE L'ORGUE DE SAINT-JACQUES DE LIEGE» de fournir les bilan, compte de résultats, rapport de gestion et budget pour l'octroi et la liquidation du subside,
- d'octroyer une subvention à ladite A.S.B.L. pour l'année 2012.

196.

Décide :

- d'exonérer l'A.S.B.L. «ART ET FACT - ASSOCIATION DES HISTORIENS DE L'ART, DES ARCHEOLOGUES ET DES MUSICOLOGUES DE L'UNIVERSITE DE LIEGE», de fournir les bilan, compte de résultats, rapport de gestion et budget pour l'octroi et la liquidation du subside,
- d'octroyer une subvention à ladite A.S.B.L. pour l'année 2012.

SEANCE DU 3 SEPTEMBRE 2012

197.

Décide :

- d'exonérer l'Association «CHOEUR SYMPHONIQUE SAINT-JACQUES» de fournir les compte, bilan, rapport de gestion et budget pour l'octroi et la liquidation du subside,
- d'octroyer une subvention à ladite Association pour l'année 2012.

198.

Décide :

- d'exonérer l'A.S.B.L. «COMMUNAUTE DES IVOIRIENS DE LA PROVINCE DE LIEGE» de fournir les bilan, compte de résultats, rapport de gestion et budget pour l'octroi et la liquidation du subside,
- d'octroyer une subvention à ladite A.S.B.L. pour l'année 2012.

199.

Décide :

- d'exonérer l'A.S.B.L. «LE COMPTOIR : PETITS EDITEURS ET METIERS DU LIVRE» de fournir les bilan, compte de résultats, rapport de gestion et budget pour l'octroi et la liquidation du subside
- d'octroyer une subvention à ladite A.S.B.L. pour l'année 2012.

200.

Décide :

- d'exonérer la Fondation «MAISON JACQUES IZOARD» de fournir les bilan, compte de résultats, rapport de gestion et budget pour l'octroi et la liquidation du subside,
- d'octroyer une subvention à ladite Fondation pour l'année 2012.

201.

Décide :

- d'exonérer l'A.S.B.L. «LIBELLULE» de fournir les comptes, bilan, rapport de gestion et budget pour l'octroi et la liquidation du subside,
- d'octroyer une subvention à ladite A.S.B.L. pour l'année 2012.

202.

Décide :

- d'exonérer l'Association «MAISON INTERNATIONALE DE LA POESIE ARTHUR HAULOT» de fournir les bilan, compte de résultats, rapport de gestion et budget pour l'octroi et la liquidation du subside,
- d'octroyer une subvention à ladite Association pour l'année 2012.

SEANCE DU 3 SEPTEMBRE 2012

203.

Décide :

- d'exonérer l'A.S.B.L. «THEATRE UNIVERSITAIRE ROYAL DE LIEGE» de fournir les bilan, compte de résultats, rapport de gestion et budget pour l'octroi et la liquidation du subside,
- d'octroyer une subvention à ladite A.S.B.L. pour l'année 2012.

204.

Décide :

- d'exonérer l'A.S.B.L. «TIBI AFRIQUE DE L'OUEST» de fournir les bilan, compte de résultats, rapport de gestion et budget pour l'octroi et la liquidation du subside,
- d'octroyer une subvention à ladite A.S.B.L. pour l'année 2012.

205.

Décide :

- d'exonérer l'A.S.B.L. «VALEUR SOLIDARITE ET DEMOCRATIE PLUS» de fournir les bilan, compte de résultats, rapport de gestion et budget pour l'octroi et la liquidation du subside,
- d'octroyer une subvention à ladite A.S.B.L. pour l'année 2012.

206.

Décide d'octroyer une subvention directe à l'A.S.B.L. «LES PENICHES» pour l'année 2012.

207.

Décide :

- d'exonérer l'A.S.B.L. «HAUT - NKAM LIEGE ET ENVIRONNANTS» de fournir les bilan, compte de résultats, rapport de gestion et budget pour l'octroi et la liquidation du subside
- d'octroyer une subvention directe à ladite A.S.B.L. pour l'année 2012.

208.

Décide d'octroyer une subvention en capital à l'Association «MNEMA» pour l'année 2012, en vue de la réalisation de travaux de réaménagement du site des Bains et Thermes de la Sauvenière.

209.

Décide :

- de passer un marché par voie d'appel d'offres général pour la fourniture de livres via un plan pluriannuel pour les bibliothèques communales (service de la Lecture publique) et la Bibliothèque Ulysse Capitaine
- d'adopter le cahier spécial des charges appelé à régir le marché
- de fixer les critères de sélection qualitative destinés à apprécier la capacité financière, économique et technique des fournisseurs.

210.

Décide de se rattacher au marché stock passé en 2010 par l'instruction publique pour 3 ans par appel d'offre général avec publicité européenne, pour l'acquisition de 30 portemanteaux muraux à crochets pour tout-petits, 40 postes de travail PC individuel pour les Esp@ces publics numériques, 3 postes de travail PC individuel (comptoir de prêt) pour le site des Rivageois, 20 armoires métalliques basses destinées au rangement des fournitures informatiques des Esp@ces publics numériques, 10 armoires métalliques hautes pour le rangement du matériel informatique portable des EPN, 60 chaises pour tout-petits 2 armoires vidéo, 2 chariots audiovisuels et 6 tableaux muraux magnétiques à destination des bibliothèques de quartiers.

211.

Décide de conclure un contrat de transaction avec un fournisseur en vue du règlement à l'amiable et pour solde de tout compte d'une facture en exécution de deux commandes de diverses piles, d'une batterie et d'une multiprise lancées au bénéfice du Grand Curtius relevant du Département de la Culture.

**La délibération est adoptée par 32 votes positifs. Il n'y pas de vote négatif.
Il y a 12 abstentions.**

212.

Décide :

- de passer un marché par procédure négociée, sans publicité préalable, pour l'acquisition d'un autoportrait en terre cuite de Jean-Henri GATHY destiné au Grand Curtius
- d'adopter le texte de la convention à conclure entre la Ville de Liège et l'A.S.B.L. «LES MUSEES DE LIEGE» pour l'acquisition de cette oeuvre.

213.

Décide :

- de passer un marché par procédure négociée, sans publicité préalable, pour l'acquisition d'une sculpture d'Alfredo LONGO intitulée «Red Toro» destinée au BAL
- d'adopter le texte de la convention à conclure entre la Ville de Liège et l'A.S.B.L. «LES MUSEES DE LIEGE» pour l'acquisition de cette oeuvre.

214.

Décide :

- de passer un marché à deux lots par procédure négociée, sans publicité préalable, pour la fourniture de trois armoires blindées et une armoire ignifugée destinées aux musées de la Ville
- d'adopter le cahier spécial des charges appelé à régir ce marché.

215.

Décide d'agréer la composition de la Commission Administrative du Musée d'Armes de Liège (Grand Curtius).

216.

Décide de passer un marché par procédure négociée constaté sur simple facture accepté, sans publicité préalable, pour l'acquisition d'une oeuvre de Christophe REMACLE destinée au Grand Curtius.

217.

Décide de passer un marché par procédure négociée, sans publicité préalable pour l'acquisition du livre d'artiste «La Forêt» destiné au BAL.

218.

Décide de passer un marché par procédure négociée, sans publicité préalable pour l'acquisition d'une oeuvre d'art intitulée «Ecce Homo» de Jean-Marc CHAPA destinée au Cabinet des Estampes.

219.

Décide de passer un marché par procédure négociée, sans publicité préalable pour l'acquisition d'une oeuvre photographique intitulée «Crisis» de Joëlle MOCCI destinée au Grand Curtius.

220.

Décide de passer un marché par procédure négociée, sans publicité préalable, pour l'acquisition de trois dyptiques tirés de la série New Faces de Sophie LANGOHR, destinés au Grand Curtius.

221.

Décide :

- de passer un marché par procédure négociée, sans publicité préalable, pour la fourniture d'un microscope sur pied destiné à l'atelier de conservation et de restauration
- d'adopter le cahier spécial des charges appelé à régir le marché.

222.

Décide d'acquérir cinq bureaux ergonomiques, six armoires métalliques à volets et un ensemble de rayonnages métalliques, destinés à l'installation des bureaux du personnel de la BUC au rez-de-chaussée de l'hôtel Hayme de Bomal et de l'aménagement de la réserve du Centre de recherche et de documentation des musées auprès du fournisseur désigné par le service public de wallonie dans le cadre de la décision ministérielle de permettre aux communes de participer aux marchés passés par ledit SPW.

223.

Décide de passer un marché par procédure négociée, sans publicité préalable, constaté sur simple facture acceptée pour l'acquisition d'une gravure de Sofie VANGOR intitulée «Kaer Versatil» destinée au BAL.

224.

Décide :

- d'accepter le don à la Ville de Liège de Mme Anne DAVID, au nom de Mme Andrée DAVID - DEHASSE, de 19 fétiches congolais du plateau Bateke, à destination des collections communales et plus particulièrement celles du BAL / Musée des Beaux-Arts de Liège
- de rendre hommage à la générosité de la donatrice.

225.

Décide :

- de passer un marché à deux lots par procédure négociée, sans publicité préalable, pour la fourniture de deux bornes interactives pour l'Office du Tourisme et le Grand Curtius
- d'adopter le cahier spécial des charges appelé à régir ce marché.

226.

Décide :

- de passer un marché à 24 lots par procédure négociée, sans publicité préalable, pour la restauration de 24 oeuvres d'art des collections des musées communaux
- d'approuver le cahier spécial des charges.

227.

Décide de passer un marché par procédure négociée, sans publicité préalable constaté sur simple facture acceptée pour l'acquisition de deux collages de la série «Mandalas» d'André STAS.

228.

Décide de passer un marché par procédure négociée, sans publicité préalable constaté sur simple facture acceptée pour l'acquisition d'un ensemble de quatre oeuvres encadrées de René DEBANTERLE à l'A.B.S.L «LES DRAPIERS».

229.

Décide de passer un marché par procédure négociée, sans publicité préalable constaté sur simple facture acceptée pour l'acquisition d'un ensemble de sérigraphies de Thierry WESEL.

230.

Décide de passer un marché par procédure négociée, sans publicité préalable, pour l'acquisition de vitrines destinées aux expositions temporaires organisées par les musées de la Ville de Liège – adopte le cahier spécial des charges.

231.

Décide :

- d'exonérer l'A.S.B.L. «ALTERVOYAGES» de fournir les bilan, compte de résultats, rapport de gestion et budget pour l'octroi et la liquidation du subside conformément à l'article L3331-9 du Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation
- d'octroyer une subvention directe à ladite A.S.B.L. pour l'année 2012.

232.

Décide :

- d'exonérer l'A.S.B.L. «ASSOCIATION POUR LA TAXATION DES TRANSACTION FINANCIERES POUR L'AIDE AUX CITOYENS / LOCALE DE LIEGE – ATTAC LIEGE» de fournir les bilan, compte de résultats, rapport de gestion et budget pour l'octroi et la liquidation du subside
- d'octroyer une subvention directe à ladite A.S.B.L. pour l'année 2012.

233.

Décide :

- d'exonérer l'A.S.B.L. «CENTRE D'ACCOMPAGNEMENT POUR MIGRANTS – CAP MIGRANTS» de fournir les bilan, compte de résultats, rapport de gestion et budget pour l'octroi et la liquidation du subside
- d'octroyer une subvention directe à ladite A.S.B.L. pour l'année 2012.

234.

Décide :

- d'exonérer l'A.S.B.L. «LE MONDE DES POSSIBLES» de fournir les bilan, compte de résultats, rapport de gestion et budget pour l'octroi et la liquidation du subside
- d'octroyer une subvention directe à ladite A.S.B.L. pour l'année 2012.

235.

Décide :

- d'exonérer l'A.S.B.L. «ESPERANCE» de fournir les bilan, compte de résultats, rapport de gestion et budget pour l'octroi et la liquidation du subside
- d'octroyer une subvention directe à ladite A.S.B.L. pour l'année 2012.

236.

Décide :

- d'exonérer l'A.S.B.L. «IDENTITE AMERIQUE INDIENNE» de fournir les bilan, compte de résultats, rapport de gestion et budget pour l'octroi et la liquidation du subside
- d'octroyer une subvention directe à ladite A.S.B.L. pour l'année 2012.

237.

Décide :

- d'exonérer l'A.S.B.L. «AMICALE BURUNDAISE DE LIEGE KOMERA» de fournir les bilan, compte de résultats, rapport de gestion et budget pour l'octroi et la liquidation du subside
- d'octroyer une subvention directe à ladite A.S.B.L. pour l'année 2012.

SEANCE DU 3 SEPTEMBRE 2012

238.

Décide :

- d'exonérer l'A.S.B.L. «CENTRE SOCIOCULTUREL D'AIDE A LA POPULATION EN DIFFICULTE - APODI» de fournir les bilan, compte de résultats, rapport de gestion et budget pour l'octroi et la liquidation du subside
- d'octroyer une subvention directe à ladite A.S.B.L. pour l'année 2012.

239.

Décide :

- d'exonérer l'A.S.B.L. «L'AQUILONE» de fournir les bilan, compte de résultats, rapport de gestion et budget pour l'octroi et la liquidation du subside
- d'octroyer une subvention directe à ladite A.S.B.L. pour l'année 2012.

240.

Décide :

- d'exonérer l'A.S.B.L. «ESPOIR ET VIE» de fournir les bilan, compte de résultats, rapport de gestion et budget pour l'octroi et la liquidation du subside conformément à l'article L3331-9 du Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation
- d'octroyer une subvention directe à ladite A.S.B.L. pour l'année 2012.

241.

Décide :

- d'exonérer l'A.S.B.L. «INSTITUT DE RECHERCHE, DE FORMATION ET D'ACTION SUR LES MIGRATIONS» de fournir les bilan, compte de résultats, rapport de gestion et budget pour l'octroi et la liquidation du subside
- d'octroyer une subvention directe à ladite A.S.B.L. pour l'année 2012.

242.

Décide :

- d'exonérer l'A.S.B.L. «NOUVELLE CARAIBE» de fournir les bilan, compte de résultats, rapport de gestion et budget pour l'octroi et la liquidation du subside
- d'octroyer une subvention directe à ladite A.S.B.L. pour l'année 2012.

243.

Décide :

- d'exonérer l'A.S.B.L. «VENT DU NORD VENT DU SUD - VDN / VDS», rue du Général Bertrand 44 à 4000 Liège, de fournir les bilan, compte de résultats, rapport de gestion et budget pour l'octroi et la liquidation du subside
- d'octroyer une subvention directe à ladite A.S.B.L. pour l'année 2012.

SEANCE DU 3 SEPTEMBRE 2012

244.

Décide :

- d'exonérer l'A.S.B.L. «CAP SANTE» de fournir les bilan, compte de résultats, rapport de gestion et budget pour l'octroi et la liquidation du subside
- d'octroyer une subvention directe à ladite A.S.B.L. pour l'année 2012.

245.

Décide :

- d'exonérer l'A.S.B.L. «ACCOMPAGNEMENT ET SENSIBILISATION AUX NOUVELLES TECHNOLOGIES» de fournir les bilan, compte de résultats, rapport de gestion et budget pour l'octroi et la liquidation du subside
- d'octroyer une subvention directe à ladite A.S.B.L. pour l'année 2012.

246.

Décide :

- d'exonérer l'A.S.B.L. «ALLIANCE URBAINE», de fournir les bilan, compte de résultats, rapport de gestion et budget pour l'octroi et la liquidation du subside
- d'octroyer une subvention directe à ladite A.S.B.L. pour l'année 2012.

247.

Décide :

- d'exonérer l'A.S.B.L. «MABEL DU DESERT» de fournir les bilan, compte de résultats, rapport de gestion et budget pour l'octroi et la liquidation du subside
- d'octroyer une subvention directe à ladite A.S.B.L. pour l'année 2012.

248.

Décide d'octroyer une subvention directe à l'A.S.B.L. «COORDINATION GENERALE SAINT-LEONARD» pour l'année 2012.

249.

Décide :

- d'exonérer l'A.S.B.L. «PIERREUSE ET AILLEURS» de fournir les bilan, compte de résultats, rapport de gestion et budget pour l'octroi et la liquidation du subside
- d'octroyer une subvention directe à ladite A.S.B.L. pour l'année 2012.

SEANCE DU 3 SEPTEMBRE 2012

250.

Décide :

- d'exonérer l'A.S.B.L. «MABEL DU DESERT» de fournir les bilan, compte de résultats, rapport de gestion et budget pour l'octroi et la liquidation du subside
- d'octroyer une subvention directe à ladite A.S.B.L. pour l'organisation de l'appel à projet 2012 dans le domaine interculturel et de lutte contre les intolérances.

251.

Décide d'octroyer une subvention directe, par tranches, à l' A.S.B.L. «ECLAT DE RIRE - EdR» pour l'organisation de l'appel à projet 2012 dans le domaine interculturel et de lutte contre les intolérances.

252.

Décide :

- d'exonérer l'A.S.B.L. «F.A.M. - RESEAU SOLIDARIS - MOUVEMENT DE PROMOTION SOCIOCULTURELLE DES FEMMES PREVOYANTES SOCIALISTES DE LIEGE - HUY - WAREMME» de fournir les bilan, compte de résultats, rapport de gestion et budget pour l'octroi et la liquidation du subside
- d'octroyer une subvention directe, par tranches, à ladite A.S.B.L. pour l'organisation de l'appel à projet 2012 dans le domaine interculturel et de lutte contre les intolérances.

253.

Décide :

- d'exonérer l'A.S.B.L. «ALTERVOYAGES» de fournir les bilan, compte de résultats, rapport de gestion et budget pour l'octroi et la liquidation du subside
- d'octroyer une subvention directe, par tranches, à ladite A.S.B.L. pour l'organisation de l'appel à projet 2012 dans le domaine interculturel et de lutte contre les intolérances.

254.

Décide d'octroyer une subvention directe, par tranches, à l'A.S.B.L. «CENTRE COMMUNAL DE JEUNES ECOUTE - VOIR» pour l'organisation de l'appel à projet 2012 dans le domaine interculturel et de lutte contre les intolérances.

255.

Décide :

- d'exonérer l'A.S.B.L. «ALTERVOYAGES» de fournir les bilan, compte de résultats, rapport de gestion et budget pour l'octroi et la liquidation du subside
- d'octroyer une subvention directe, par tranches, à ladite A.S.B.L. pour l'année 2012 pour l'appel aux projets d'aide au développement.

SEANCE DU 3 SEPTEMBRE 2012

256.

Décide :

- d'exonérer l'A.S.B.L. «PIERREUSE ET AILLEURS» de fournir les bilan, compte de résultats, rapport de gestion et budget pour l'octroi et la liquidation du subside
- d'octroyer une subvention directe, par tranches, à ladite A.S.B.L. pour l'année 2012 pour l'appel aux projets d'aide au développement.

257.

Décide :

- d'exonérer l'A.S.B.L. «PETIT MONDE PANAFRICANA» de fournir les bilan, compte de résultats, rapport de gestion et budget pour l'octroi et la liquidation du subside
- d'octroyer une subvention directe, par tranches, à ladite A.S.B.L. pour l'appel aux projets d'aide au développement.

258.

Décide de conclure un contrat de transaction avec un prestataire de services en vue du règlement à l'amiable, et pour solde de tout compte, d'une facture relative à l'impression de brochures destinées à la Charte de coopération culturelle.

**La délibération est adoptée par 32 votes positifs. Il n'y pas de vote négatif.
Il y a 12 abstentions.**

259.

Décide de passer un marché par procédure négociée sans publicité préalable pour les travaux de prévention incendie en deux phases à l'école fondamentale communale de Porto, rue de Porto 76-78, 4020 LIEGE - adopte le cahier spécial des charges appelé à régir l'entreprise.

260.

Décide de passer un marché par procédure négociée sans publicité préalable pour les travaux d'enlèvement d'amiante, à l'annexe de l'école Naniot, 46 rue Longue à 4000 LIEGE – adopte le cahier spécial des charges destiné à régir l'entreprise.

261.

Décide de passer un marché par voie d'adjudication publique pour la réalisation des travaux de remplacement des châssis de portes et fenêtres à l'annexe de l'Hôtel de Ville, rue de l'Epée, 1/3 à 4000 LIEGE – fixe le critère sur la base de la sélection qualitative - adopte le cahier spécial des charges destiné à régir l'entreprise - sollicite les subsides du Service Public de Wallonie (UREBA).

SEANCE DU 3 SEPTEMBRE 2012

262.

Décide de passer un marché par procédure négociée sans publicité préalable pour les travaux de désamiantage de faux plafond de l'annexe de l'école fondamentale communale de Chênée-Thier, rue André Renard 40 à 4032 LIEGE (Chênée) - adopte le cahier spécial des charges destiné à régir l'entreprise.

263.

Décide d'admettre la dépense nécessaire au démantèlement de l'installation de production de froid à l'ammoniac, au Palais des Sports de Coronmeuse à 4000 LIEGE (lot n° 2 – transport et recyclage des 5 tonnes de NH3).

264.

Décide de faire exécuter des travaux de placement de parlophones dans le cadre du marché "stock" relatif aux travaux d'électricité et de mise en conformité électrique au Groupe scolaire de Droixhe, bibliothèque et conciergerie, place de la Libération à 4020 LIEGE (Lot n° 1) - Ecole autonome spéciale Crève-Cœur, rue Crève Cœur 1 à 4000 LIEGE (Lot n°6)

265.

Décide de passer un marché par procédure négociée sans publicité préalable pour l'extension du système vidéo surveillance, l'adaptation de la parlophonie et du contrôle d'accès existant à l'Ilot Saint-Georges, quai de la Batte 10, en Feronstrée 86, ainsi qu'à la Cité administrative, en Potiérue 5, 4000 LIEGE - adopte le cahier spécial des charges destiné à régir l'entreprise.

266.

Décide de passer un marché par procédure négociée sans publicité préalable ayant pour objet la fourniture d'une nacelle élévatrice, tractable et équipée permettant le travail en hauteur en toute sécurité et la conclusion d'un contrat d'entretien et de réparation d'une durée de 48 mois prenant cours à l'issue du délai de garantie d'un an – adopte le cahier spécial des charges appelé à régir le marché.

267.

Décide de passer un marché par procédure négociée sans publicité préalable, pour les opérations de triage, de comptage, de mise en rouleaux et de transport de la monnaie récoltée dans les horodateurs et sanitaires installés sur le territoire de la Ville de Liège – adopte le cahier spécial des charges appelé à régir le marché, prévoyant notamment la conclusion d'un marché d'une durée déterminée prenant cours le 1^{er} janvier 2013 pour se terminer le 31 décembre 2014.

SEANCE DU 3 SEPTEMBRE 2012

268.

Décide de passer un marché par voie de procédure négociée sans publicité préalable pour la réfection des blocs sanitaires de maternelle à l'école fondamentale communale Belleflamme, rue Demoitelle 19, 4030 LIEGE (Grivegnée) - adopte le cahier spécial des charges destiné à régir le marché.

269.

Décide de passer un marché par voie d'adjudication publique pour les travaux de remplacement de la scène, du faux-plafond, de l'habillage vertical et de l'éclairage dans la salle de spectacle en deux phases au Centre, culturel de Chênée, rue de l'Eglise, 1 à 4032 LIEGE (Chênée) - fixe le critère de la sélection qualitative - adopte le cahier spécial des charges destiné à régir l'entreprise.

270.

Décide de faire exécuter divers travaux d'électricité à l'I.C.E.T. Fine Mécanique, rue Léon Mignon, 2 à 4000 LIEGE dans le cadre du marché "stock" (lot n° 7) relatif aux travaux d'électricité et de mise en conformité électrique à effectuer dans des bâtiments communaux.

271.

Décide de passer un marché par procédure négociée sans publicité préalable pour l'aménagement du coin « bébés » à la mini-crèche des Rivageois, rue des Rivageois, 17 à 4000 LIEGE - adopte le cahier spécial des charges destiné à régir l'entreprise.

272.

Décide de rectifier le cahier spécial des charges adopté au Conseil communal du 21 mai 2012 concernant le marché de travaux relatif à la conception, à la construction et à la maintenance d'une piscine sur le site de Jonfosse à 4000 LIEGE en modifiant le total des points dévolus aux critères d'attribution.

273.

Décide de faire exécuter les travaux de placement d'une alarme évacuation au groupe scolaire des Thiers, rue Fraîche 14, 4032 LIEGE, dans le cadre du marché « stock » relatif aux travaux d'électricité et de mise en conformité électrique à effectuer dans des bâtiments communaux, d'une durée déterminée de 4 ans prenant cours le lendemain de la notification aux entrepreneurs adjudicataires de l'approbation de leur offre.

SEANCE DU 3 SEPTEMBRE 2012

274.

Décide de passer un marché par voie d'adjudication publique pour le remplacement des châssis (en trois phases) au groupe scolaire Vieille Montagne, place Vieille Montagne, 13 à 4000 LIEGE – fixe le critère sur la base duquel sera opérée la sélection qualitative - adopte le cahier spécial des charges destiné à régir l'entreprise - sollicite les subsides du Service Public de Wallonie (UREBA).

275.

Décide de passer un marché par voie de procédure négociée sans publicité préalable pour divers travaux électrique aux groupes scolaires Thier-à-Liège, boulevard Hector Denis et à celui rue Bonne Nouvelle 7a-b, 4000 LIEGE - adopte le cahier spécial des charges destiné à régir le marché.

276.

Décide d'adopter le texte de la convention destiné à fixer les droits et obligations respectifs de la Ville de Liège et de l'ASBL « Coordination Générale Saint-Léonard » dans le cadre de la mise à disposition précaire du premier étage dans le bâtiment sis rue de la Brasserie 6 à 4000 LIEGE au profit de l'ASBL - décide d'octroyer une subvention indirecte à ladite association.

277.

Décide de passer un marché par procédure négociée sans publicité préalable pour l'installation de douze systèmes anti-agression avec caméra et la conclusion d'un contrat d'entretien et de réparation d'une durée de 24 mois prenant cours à l'issue du délai de garantie d'un an – adopte le cahier spécial des charges appelé à régir le marché.

278.

Décide de passer un marché par voie d'adjudication publique pour la réalisation des travaux de réfection des aires de sport extérieures à la Plaine des sports de Cointe, boulevard Gustave Kleyer 50 à 4000 LIEGE - fixe le critère sur la base duquel sera opérée la sélection qualitative - adopte le cahier spécial des charges destiné à régir l'entreprise – sollicite les subsides du Service Public de Wallonie (INFRASPORTS).

279.

Décide de passer un marché par procédure négociée sans publicité préalable pour les travaux de chauffage à la Consultation Nourrissons, rue Saint-Gilles 439 à 4000 LIEGE – adopte le cahier spécial des charges destiné à régir l'entreprise.

SEANCE DU 3 SEPTEMBRE 2012

280.

Décide de passer un marché par procédure négociée sans publicité préalable pour le remplacement de doubles portes extérieures et d'une porte intérieure en bois au Centre des Jeunes de Jupille, place des Combattants, à 4020 LIEGE – adopte le cahier spécial des charges destiné à régir l'entreprise.

281.

Décide de passer un marché par procédure négociée sans publicité préalable pour les prestations d'entretien et de dépannage en garantie totale de systèmes anti-agression et du système de réception des alarmes de la Ville - adopte le cahier spécial des charges appelé à régir le marché, moyennant notamment la conclusion d'un marché d'une durée déterminée de 36 mois prenant cours le jour de la notification de l'approbation de son offre, au prestataire de services et au plus tôt le 1er janvier 2013.

282.

Décide de passer un marché par procédure négociée sans publicité préalable, pour l'extension du système de détection incendie au Lycée Waha, boulevard d'Avroy 96 à 4000 LIEGE – adopte le cahier spécial des charges destiné à régir l'entreprise.

283.

Décide de passer un marché par voie d'adjudication publique pour la réalisation des travaux de réfection de la cour primaire et de l'égouttage à l'école fondamentale communale de Grivegnée Centre, rue Haminde 33-35 à 4030 LIEGE (Grivegnée) - fixe le critère sur la base duquel sera opérée la sélection qualitative - adopte le cahier spécial des charges destiné à régir l'entreprise - sollicite les subsides de la Fédération Wallonie - Bruxelles.

284.

Décide de passer un marché par procédure négociée sans publicité préalable, pour la réalisation des prestations nécessaires à la transmission des données de 200 horodateurs de la Ville de Liège - adopte le cahier spécial des charges appelé à régir le marché, moyennant notamment la conclusion d'un marché d'une durée déterminée de 48 mois prenant cours le jour de la notification de l'approbation de son offre, au prestataire de services et au plus tôt le 1^{er} janvier 2013.

285.

Décide de passer un marché par voie d'adjudication publique pour le remplacement de châssis à l'école fondamentale Fontainebleau, rue de Fexhe, 58 à 4000 LIEGE – fixe le critère sur la base duquel sera opérée la sélection qualitative - adopte le cahier spécial des charges destiné à régir l'entreprise – sollicite la subvention du Service Public de Wallonie (UREBA).

286.

Décide de passer un marché par procédure négociée sans publicité préalable pour la réalisation de deux circuits hydrauliques chauffages avec le placement d'une régulation télégérée à la Maison des Jeunes et au Centre Créatif, place des Combattants à 4020 JUPILLE - adopte le cahier spécial des charges destiné à régir l'entreprise.

287.

Décide de passer un marché par voie de procédure négociée sans publicité préalable pour la sécurisation de locaux informatique dans divers bâtiments scolaires (cyberclasse) - adopte le cahier spécial des charges destiné à régir le marché.

288.

Décide de passer un marché par procédure négociée sans publicité préalable pour les travaux de rénovation des deux blocs sanitaires de l'école maternelle, au Jardin d'enfants de Cointe, 40 rue de Bourgogne à 4000 LIEGE – adopte le cahier spécial des charges destiné à régir l'entreprise.

289.

Décide de passer un marché par procédure négociée sans publicité préalable pour la rénovation des joints des carrelages de la piscine au Centre Sportif de Grivegnée, rue Nicolas Spiroux 55 à 4030 LIEGE (Grivegnée) - adopte le cahier spécial des charges destiné à régir l'entreprise.

290.

Décide de passer un marché par procédure négociée sans publicité préalable pour le remplacement de châssis en bois au jardin d'enfants de Cointe, rue de Bourgogne, 40 à 4000 LIEGE - adopte le cahier spécial des charges destiné à régir l'entreprise - sollicite les subsides du Service Public de Wallonie (UREBA).

291.

Décide de passer un marché par voie d'adjudication publique pour la réalisation des travaux de remplacement de châssis 2012 au groupe scolaire Sainte-Walburge, place Sainte- Walburge, 1 à 4000 LIEGE - fixe le critère sur la base de la sélection qualitative - adopte le cahier spécial des charges destiné à régir l'entreprise - sollicite les subsides du Service Public de Wallonie (UREBA).

292.

Décide de passer un marché par voie d'adjudication publique pour la réalisation des travaux de rafraîchissement et séparation du vestiaire (douche) en deux parties (filles/garçons) à l'école fondamentale communale de Kinkempois, rue des Ecoles 3 à 4031 ANGLEUR - fixe les critères de sélection qualitative destinés à apprécier la capacité financière, économique et technique des soumissionnaires - adopte le cahier spécial des charges destiné à régir l'entreprise - sollicite les subsides de la Fédération Wallonie – Bruxelles. Programme Prioritaire des travaux (P.P.T.).

293.

Décide de passer un marché par procédure négociée sans publicité préalable pour l'ajout d'éléments de sécurité incendie et les travaux d'assainissement de la cour Hayme de Bomal, au Musée du Grand Curtius, 136 en Férontrée à 4000 LIEGE – adopte le cahier spécial des charges destiné à régir l'entreprise.

294.

Décide de passer un marché par voie d'adjudication publique pour la réalisation des travaux de remplacement des menuiseries extérieures en Afzélia au Château de Péralta, rue de l'Hôtel de Ville 6 à 4031 ANGLEUR - fixe le critère sur la base duquel sera opérée la sélection qualitative - adopte le cahier spécial des charges destiné à régir l'entreprise - sollicite les subsides du Service Public de Wallonie (UREBA).

295.

Décide d'approuver la réalisation de travaux modificatifs et supplémentaires (avenant n° 3) apportés au projet initial des travaux d'aménagement pour la pratique musicale à la Maison des Jeunes du Thier-à-Liège, boulevard Ernest Solvay, 302 à 4000 LIEGE - octroie à l'adjudicataire un délai complémentaire pour mener ces travaux à bien.

SEANCE DU 3 SEPTEMBRE 2012

296.

Décide d'approuver la réalisation de travaux modificatifs apportés au projet initial des travaux de fourniture et pose de stores pare-soleil au Département des Travaux, rue de Namur, 2, à 4000 LIEGE, réalisés dans le cadre du marché "stock" (lot n° 5) relatif aux travaux d'entretien, de réparation et de renouvellement de systèmes d'occultation et de volets dans des bâtiments communaux.

297.

Décide de passer un marché par procédure négociée sans publicité préalable pour la rénovation du mur d'enceinte de la cour de récréation maternelle au groupe scolaire Waroux, rue de Waroux, 12, à 4000 LIEGE – adopte cahier spécial des charges destiné à régir l'entreprise.

298.

Décide d'approuver la réalisation des travaux supplémentaires relatifs aux travaux d'installation et de mise en service d'une liaison réseau haut débit reliant plusieurs sites de la Ville de Liège ainsi que la fourniture de pièces de rechange pour une durée de 2 ans après la période de garantie.

299.

Décide de passer un marché par procédure négociée sans publicité préalable pour les travaux d'aménagement (des finitions maçonnerie et des châssis intérieurs) des halls 2 et 3 à l'ICTIA, quai du Condroz 15, 4020 LIEGE – adopte le cahier spécial des charges destiné à régir l'entreprise.

300.

Décide de passer un marché par voie de procédure négociée sans publicité préalable en pour la de rénovation de l'escalier extérieur au Centre des Jeunes, au Péry 3, 4000 LIEGE - adopte le cahier spécial des charges destiné à régir le marché.

301.

Décide de passer un marché par procédure négociée sans publicité préalable pour la réfection de 3 ascenseurs au Service des Travaux, rue de Namur 2 à 4000 LIEGE - adopte le cahier spécial des charges destiné à régir l'entreprise.

302.

Décide de passer un marché par voie d'adjudication publique pour la réalisation des travaux de restauration de la salle de conférence (2 phases) à l'Athénée Léonie de Waha, boulevard d'Avroy 96, 4000 LIEGE - fixe critère sur la base duquel sera opérée la sélection qualitative - adopte cahier spécial des charges destiné à régir l'entreprise - sollicite la subvention du Service Public de Wallonie (Patrimoine).

303.

Décide de passer un marché par adjudication publique et relatif aux contrats d'entretien et de dépannage en garantie totale d'installations de détection incendie de marques VLV et BEMAC, structuré en deux lots distincts, à savoir :

- lot n° 1 : installations de détection incendie de marque VLV, assorti d'une option obligatoire
- lot n° 2 : installations de détection incendie de marque BEMAC, assorti d'une option obligatoire – adopte le cahier spécial des charges appelé à régir le marché, prévoyant notamment la conclusion d'un marché d'une durée déterminée prenant cours le 1^{er} janvier 2013 pour se terminer le 31 décembre 2016 - fixe les critères de sélection qualitative destinés à apprécier la capacité financière, économique et technique des fournisseurs.

304.

Décide d'approuver les travaux supplémentaires et modificatifs exécutés au cours du chantier d'endoscopie des canalisations d'égouttage, rue Saint Laurent à 4000 LIEGE, exécutés dans le cadre du marché « stock » (d'une durée déterminée prenant cours le lendemain de la notification, à l'entrepreneur adjudicataire, de l'approbation de son offre et se terminant le 31 décembre 2011) pour la réalisation de travaux d'amélioration et d'entretien du réseau d'assainissement, générant une augmentation du coût des travaux.

305.

Décide d'approuver les travaux supplémentaires exécutés au cours du chantier de substitution de pavage rue des Mauvaises Vignes (4032 LIEGE).

306.

Décide d'approuver les travaux supplémentaires et modificatifs exécutés au cours du chantier d'aménagement d'un parking, rue de Chèvremont (4000 LIEGE).

307.

Décide d'admettre le principe de l'exécution des travaux d'aménagement de dispositifs de sécurité pour sécuriser le carrefour du boulevard des Hauteurs à 4000 LIEGE dans le cadre du marché "stock" d'une durée déterminée prenant cours le lendemain de la notification, à l'entrepreneur adjudicataire, de l'approbation de son offre et se terminant le 31 décembre 2012 pour la fourniture et la pose de matériel servant à simuler de futurs aménagements.

308.

Décide d'approuver des travaux exécutés au cours du chantier d'entretien extraordinaire de la voirie et de l'infrastructure en cours d'exécution, boulevard Ernest Solvay (4000 LIEGE).

309.

Décide de retirer dans son intégralité la décision du 25 juin 2012 relatif à la passation d'un marché de fournitures par appel d'offres général pour la fourniture de luminaires pour la nouvelle rue Bovy (en prolongement de la rue Bovy, entre la rue de Sclessin et la rue de Fragnée) à 4000 LIEGE.

310.

Décide de retirer dans son intégralité la décision du 25 juin 2012 relatif à la passation d'un marché de travaux par adjudication publique pour le placement de l'éclairage public au niveau de la nouvelle rue Bovy (en prolongement de la rue Bovy, entre la rue de Sclessin et la rue de Fragnée), à 4000 LIEGE.

311.

Décide d'approuver les travaux supplémentaires et modificatifs exécutés au cours des travaux de fondations et de raccordement à l'égout ainsi qu'aux réseaux de distribution, nécessaires à l'installation de toilettes publiques adaptées aux P.M.R. (personnes à mobilité réduite) sur le territoire de la Ville.

312.

Décide d'arrêter le texte de la convention à conclure entre la Ville de Liège et le S.P.W. relatif à l'absence de reconnaissance de propriété du mur de soutènement sis entre la rue Panaye et la parcelle cadastrée 14^e division section C2 n°443Y dans le cadre du marché de travaux « crédit d'Impulsion 2012 ».

313.

Décide d'approuver les travaux supplémentaires et modificatifs exécutés au cours du chantier de réaménagement de la rue et de la place du Gravier à 4032 LIEGE, générant une augmentation du coût des travaux.

314.

Décide d'admettre le principe de l'exécution des travaux de remplacement d'échelons et de placement d'échelles dans des chambres de visite du réseau d'égouttage de diverses voiries de la Ville, dans le cadre du marché « stock » à deux lots d'une durée déterminée prenant cours le lendemain de la notification, à l'entrepreneur adjudicataire, de l'approbation de son offre et se terminant le 31 décembre 2014, en vue de l'amélioration et de l'entretien du réseau d'assainissement.

315.

Décide de retirer dans son intégralité, sa décision du 25 juin 2012 :- approuve le projet d'aménagement de l'éclairage public pour la place Henri Simon à 4000 LIEGE.

316.

Décide de passer un marché de travaux par adjudication publique, dans le cadre du « Crédit d'Impulsion 2012 » pour le lot n°1 réaménagement de la rue Panaye (4000 LIEGE), le lot n°2 réfection des escaliers de la rue de la Haminde [4030 CHENEE], le lot n°3 réfection des escaliers rue des Bedennes [4032 CHENEE], le lot n°4 réfection des escaliers rue des Mauvaises Vignes [4032 CHENEE] et le lot n°5 réfection des escaliers rue Renwa [4000 LIEGE]- fixe les critères sur la base desquels sera opérée la sélection qualitative – approuve le projet définitif, comprenant le cahier spécial des charges.

317.

Décide de confier à la SCI TECTEO-RESA, le réaménagement du réseau d'éclairage public, place Armand Longrée et rue François Lefèbre (4000 LIEGE), sur la base des dispositions statutaires auxquelles la Ville a adhéré en s'associant à l'intercommunale et en application de la jurisprudence européenne, notion du « in house » propre aux gestionnaires de réseaux de distribution d'énergie (GRD) purs – sollicite les subventions régionales

318.

Décide de confier à la SCI TECTEO-RESA, l'aménagement du réseau d'éclairage public, dans le nouveau tronçon de voirie de Droixhe (4000 LIEGE), sur la base des dispositions statutaires auxquelles la Ville a adhéré en s'associant à l'intercommunale et en application de la jurisprudence européenne, notion du « in house » propre aux gestionnaires de réseaux de distribution d'énergie (GRD) purs.- sollicite les subventions régionales.

319.

Décide de passer un marché de fournitures par procédure négociée sans publicité préalable, pour la fourniture de luminaires et de supports pour la place Saint Paul, rue Hazinelle et la rue Saint Remy[à 4000 LIEGE] - approuve le projet définitif comprenant le cahier spécial des charges.

320.

Décide de passer un marché par procédure négociée constaté par simple facture acceptée pour la fourniture de luminaires et de crosses dans le cadre du renouvellement de l'éclairage public rue du Pont (4000 LIEGE).

321.

Décide de retirer dans son intégralité sa décision du 25 juin 2012 relatif au projet de remplacement de luminaire vétuste sur le territoire de la Ville de Liège.

322.

Décide de retirer dans son intégralité sa décision du 25 juin 2012 relatif au projet d'aménagement du réseau éclairage public rue Saint-Laurent à 4000 LIEGE comprenant l'acquisition des fournitures, la réalisation de travaux.

323.

Décide d'arrêter le texte de la convention à conclure pour l'aménagement et l'entretien de la zone située sous l'A 602 entre la rue Louis Boumal et au-delà de la rue Saint Gilles, 4000 LIEGE.

324.

Décide d'adopter le texte de la convention à conclure dans le cadre de la cession de la maîtrise d'ouvrages relative à des travaux de remplacement d'installations d'éclairage vétustes ainsi qu'à la cession de propriété de ces ouvrages après exécution desdits travaux.

SEANCE DU 3 SEPTEMBRE 2012

325.

Décide de passer d'un marché de travaux en deux lots par adjudication publique pour la sécurisation des abords des écoles - lot n°1, l'école de Naniot, boulevard Jean-Théodore Radoux n°63 et rue des Genêts n°1 à 4000 LIEGE ; -lot n°2, l'école Saint-André, rue Georges Simenon n°8 à 4020 LIEGE – fixe le critère sur la base duquel sera opérée la sélection qualitative des deux lots - approuve le projet définitif comprenant le cahier spécial des charges - sollicite la subvention du Plan Fédéral des Grandes Villes.

326.

Décide de passer un marché de fournitures par procédure négociée sans publicité préalable, pour l'acquisition de panneaux de signalisation et de marquage pour SUL (sens unique limité) – approuve le projet définitif comprenant le cahier spécial des charges – sollicite les subventions régionales.

327.

Décide de passer un marché de travaux par procédure négociée sans publicité préalable, pour l'aménagement d'emplacements de stationnement pour PMR (Personnes à mobilité réduite) sur le territoire de la Ville - approuve le projet définitif comprenant le cahier spécial des charges.

328.

Décide de passer un marché de travaux par adjudication publique pour la mise en conformité des ralentisseurs rue des Glacis et rue des Hotteuses à 4000 LIEGE - fixation du critère sur la base duquel sera opérée la sélection qualitative – approuve le projet définitif comprenant le cahier spécial des charges – sollicite la subvention du Plan Fédéral des Grandes Villes.

329.

Décide d'admettre le principe de l'exécution des travaux de curage du ruisseau canalisé, rue de Tilff à 4031 LIEGE-ANGLEUR, dans le cadre du marché « stock » à deux lots d'une durée déterminée prenant cours le lendemain de la notification, à l'entrepreneur adjudicataire, de l'approbation de son offre et se terminant le 31 décembre 2014, en vue de l'amélioration et de l'entretien du réseau d'assainissement.

330.

Décide d'approuver les travaux supplémentaires et modificatifs exécutés au cours du chantier de réaménagement de la place Vivegnis (4000 LIEGE), générant une augmentation du coût des travaux.

331.

Décide d'approuver les travaux supplémentaires et modificatifs exécutés au cours du chantier d'aménagement d'une zone de stationnement dans la desserte du boulevard Kleyer et la pose d'une canalisation d'égout.

332.

Décide d'approuver les travaux supplémentaires exécutés au cours du chantier d'entretien extraordinaire de la voirie et de l'infrastructure en cours d'exécution, substitution de pavage rue Lejeune à 4032 LIEGE.

333.

Décide d'approuver les travaux supplémentaires exécutés au cours du chantier de la réfection de la rue Jean Somers et pose d'un égout (4000 LIEGE).

334.

Décide d'approuver les travaux supplémentaires exécutés au cours du chantier de la réfection du Degré des Artisans (4030 LIEGE).

335.

Décide de confier à l'adjudicataire, les travaux de rénovation du réseau d'éclairage public, quartier de Péralta à 4031 ANGLEUR, sur la base des dispositions statutaires auxquelles la Ville de Liège a adhéré en s'associant à l'intercommunale et en application de la jurisprudence européenne, notion du « in house » propre aux gestionnaires de réseaux de distribution d'énergie.

336.

Décide de passer un marché de travaux en trois lots par adjudication publique pour l'aménagement des plaines de jeux - lot n°1, avenue de la Rousselière à 4020 LIEGE - lot n°2, avenue de la Closeraie à 4000 LIEGE - lot n°3, rue Salvador Allende à 4020 LIEGE – fixe le critère sur la base duquel sera opérée la sélection qualitative des trois lots - approuve le projet définitif comprenant le cahier spécial des charges.

337.

Décide de passer un marché de travaux par voie d'adjudication publique pour le remplacement de feux de signalisation sur divers carrefours de la ville de Liège - fixe les critères de sélection qualitative destinés à apprécier la capacité financière, économique et technique des fournisseurs – approuve le projet définitif, comprenant le cahier spécial des charges, dressé en vue de l'exécution de ce marché.

338.

Décide de passer un marché de travaux par adjudication publique pour l'aménagement d'un itinéraire cyclable avenue Maurice Destenay (4000 LIEGE) dans le cadre du projet « Wallonie cyclable 2012 » - fixe les critères sur la base desquels sera opérée la sélection qualitative - approuve le projet définitif comprenant le cahier spécial des charges - sollicite les subventions régionales.

339.

Décide de passer un marché de travaux en trois lots par adjudication publique pour l'aménagement de trottoirs :- lot n°1, rue du Martyr Ferrer (4020 WANDRE) ;- lot n°2, rue de l'Arbre Sainte-Barbe (4000 ROCOURT) ;- lot n°3, rue Nicolas Spiroux (4030 GRIVEGNEE) – fixe les critères sur la base desquels sera opérée la sélection qualitative des trois lots - approuve le projet définitif comprenant le cahier spécial des charges - sollicite les subventions régionales - décide d'appliquer les dispositions du règlement-taxe sur les bordures et les trottoirs.

340.

Décide de passer un marché de fournitures par procédure négociée sans publicité préalable, pour la fourniture de luminaires pour la rue Walthère Dewé (4000 LIEGE) - approuve le projet définitif comprenant le cahier spécial des charges – sollicite les subventions régionales.

341.

Décide de retirer dans son intégralité, sa décision du 25 juin 2012 relative au projet d'aménagement de l'éclairage public de la rue Walthère Dewé [à 4000 LIEGE]

342.

Décide de passer un marché de travaux par adjudication publique pour l'aménagement d'un itinéraire cyclable, axe Opéra-Amercoeur, dans le cadre du projet « Wallonie cyclable 2012 » - fixe les critères sur la base desquels sera opérée la sélection qualitative – approuve le projet définitif comprenant le cahier spécial des charges – sollicite les subventions régionales.

343.

Décide de passer un marché de travaux par procédure négociée sans publicité préalable, pour la fourniture et la pose d'arceaux vélos sur le territoire de la Ville de Liège - approuve du projet définitif comprenant le cahier spécial des charges - sollicite les subventions régionales.

344.

Décide de passer un marché de fournitures par procédure négociée sans publicité préalable pour la fourniture de luminaires pour la nouvelle rue Bovy (en prolongement de la rue Bovy, entre la rue de Sclessin et la rue de Fragnée) à 4000 LIEGE – approuve le projet définitif comprenant le cahier spécial des charges.

AJOURNE

345.

Décide de passer un marché de travaux par procédure négociée sans publicité préalable pour le placement de l'éclairage public au niveau de la nouvelle rue Bovy (en prolongement de la rue Bovy, entre la rue de Sclessin et la rue de Fragnée), à 4000 LIEGE – approuve le projet définitif comprenant le cahier spécial des charges.

AJOURNE

346.

Décide de passer un marché de travaux, par adjudication publique, pour l'aménagement de la place Vivegnis à 4000 LIEGE – fixe le critère sur la base duquel sera opérée la sélection qualitative - approuve le projet définitif, comprenant le cahier spécial des charges, dressé en vue de l'exécution de ce marché – sollicite les subventions régionales.

347.

Décide de passer un marché de travaux en 3 lots, par adjudication publique, pour l'aménagement du parc public Sainte-Agathe, rue Hullos à 4000 LIEGE :- Lot n°1, travaux généraux, ouvrages d'art, restauration des maçonneries et équipements ; - Lot n° 2, travaux de ferronnerie; - Lot n°3, travaux de plantations et clôtures - fixe les critères sur base desquels sera opérée la sélection qualitative des 3 lots - approuve le projet définitif, comprenant le cahier spécial des charges, dressé en vue de l'exécution de ce marché - sollicite les subventions régionales.

348.

Prend d'acte de la décision du Collège communal prise en sa séance du 24 août 2012 relative à la passation d'un marché par procédure négociée sans publicité préalable en urgence impérieuse suite à des actes de vandalisme, pour la réaménagement d'une aire de jeux avec un sol amortissant ainsi que la pose de bancs et de clôtures, place de la Résistance à 4000 Liège.

349.

Décide de passer un marché par procédure négociée sans publicité préalable, pour l'acquisition de matériel de chantier pour le service de la Voirie, en trois lots – adopte le cahier spécial des charges appelé à régir le marché.

SEANCE DU 3 SEPTEMBRE 2012

350.

Décide de passer un marché par procédure négociée sans publicité préalable, pour l'acquisition d'une épandeuse à sel de 1 m³ pour le service de la Voirie – adopte le cahier spécial des charges appelé à régir le marché

351.

Décide de passer un marché par procédure négociée sans publicité préalable, pour l'acquisition de machines, matériel et outillages spécifiques destinés à l'atelier des Tailleurs de pierres, en deux lots – adopte le cahier spécial des charges appelé à régir le marché.

352.

Décide de passer un marché "stock" par voie d'adjudication publique pour l'acquisition de ciments destinés à divers services techniques de la Ville de Liège – adopte le cahier spécial des charges appelé à régir le marché, prévoyant notamment la conclusion d'un marché d'une durée déterminée prenant cours le 1^{er} janvier 2013 pour se terminer le 31 décembre 2016 – fixe les critères de sélection qualitative destinés à apprécier la capacité financière, économique et technique des fournisseurs.

353.

Décide de passer un marché par procédure négociée, constaté par simple facture acceptée, pour la fourniture d'une machine d'effacement de marquage routier et d'un tambour supplémentaire destinés au Service de la Signalisation.

354.

Décide de passer un marché par procédure négociée sans publicité préalable, pour l'acquisition de dalles en caoutchouc pour sols amortissants dans les aires de jeux – adopte le cahier spécial des charges appelé à régir le marché.

355.

Décide de passer un marché d'une durée déterminée, prenant cours le jour de la notification, au prestataire de services adjudicataire, de l'approbation de son offre, pour se terminer le 31 mars 2013 par procédure négociée sans publicité préalable, pour le transport de sel de déneigement nécessaire à l'organisation du service Hiver – adopte le cahier spécial des charges appelé à régir le marché.

356.

Décide de passer un marché "stock" par voie d'adjudication publique pour l'acquisition d'appareils de voirie en fonte nécessaires à divers services techniques de la Ville – adopte le cahier spécial des charges appelé à régir le marché, prévoyant notamment la conclusion d'un marché d'une durée déterminée prenant cours le jour de la notification, au fournisseur adjudicataire, de l'approbation de son offre, pour se terminer le 31 décembre 2014 – fixe les critères de sélection qualitative destinés à apprécier la capacité financière, économique et technique des fournisseurs.

357.

Décide de conclure un contrat de transaction entre la Ville de Liège et un fournisseur de fourniture de matériel divers destiné aux services de la maintenance des espaces publics et des Bâtiments communaux, en vue du règlement à l'amiable et pour solde de tout compte des factures.

La délibération est adoptée par 32 votes positifs. Il n'y pas de vote négatif. Il y a 12 abstentions.

358.

Décide de passer un marché par procédure négociée sans publicité préalable, pour la fourniture de deux scooters électriques – adopte le cahier spécial des charges appelé à régir le marché.

M. l'Echevin des Travaux sollicite quatre urgences aux membres du Conseil qui ne figurent pas à l'ordre du jour du Conseil.

Il s'agit :

- de passer un marché de fournitures par procédure négociée sans publicité préalable pour la fourniture de luminaires pour la place Henri Simon à 4000 LIEGE ;
- d'approuver le projet définitif comprenant le cahier spécial des charges ;
- de solliciter les subventions régionales (Service Public de Wallonie, Département des Infrastructures subsidiées, Direction des Routes et des Bâtiments – DGO1).

L'urgence et la délibération sont admises à l'unanimité.

- de passer un marché de fournitures par procédure négociée sans publicité préalable, en application de l'article 17, § 2, 1^o, a) de la Loi du 24 décembre 1993 relative aux marchés publics et à certains marchés de travaux, de fournitures et de services, pour la fourniture de luminaires et de supports pour la rue Saint-Laurent à 4000 LIEGE ;
- d'approuver le projet définitif comprenant le cahier spécial des charges ;
- de solliciter les subventions régionales (Service Public de Wallonie, Département des Infrastructures subsidiées, Direction des Routes et des Bâtiments – DGO1).

L'urgence et la délibération sont admises à l'unanimité.

SEANCE DU 3 SEPTEMBRE 2012

- de retirer sa décision du 25 juin 2012 de passer un marché de travaux par adjudication publique pour la création d'une nouvelle voirie, en prolongement de la rue Bovy, entre la rue de Sclessin et la rue de Fragnée à 4000 LIEGE ;
- de fixer le critère sur la base duquel sera opérée la sélection qualitative ;
- de céder le projet à la SDLG «SOCIETE DE DEVELOPPEMENT DE LIEGE-GUILLEMINS» à titre gracieux.

L'urgence et la délibération sont admises à l'unanimité.

- de décider d'adopter le texte de la convention destiné à fixer les droits et obligations respectifs des différents intervenants pour la mise à disposition d'un rez-de-chaussée sis rue Saint-Séverin, n°131/133 à 4000 LIEGE en vue de l'organisation de divers services de l'Administration communale de Liège.

L'urgence et la délibération sont admises à l'unanimité.

M. le BOURMESTRE sollicite une urgence aux membres du Conseil. Il s'agit d'acquérir un droit réel sur les terrains de l'ancienne gare aux marchandises de Bressoux appartenant au groupe SNCB, nécessaires à la réalisation de la zone logistique de l'expo 2017.

L'urgence et la délibération sont admises à l'unanimité.

Questions orales

Entend une question posée par Mme Diana NIKOLIC à propos de l'aménagement d'une piste cyclable boulevard de la Sauvenière ainsi que la réponse de M. Roland LEONARD.

Entend une question posée par Mme Géraldine BLAVIER à propos des plantes offertes lorsque les habitants ont fleuri leur façade ainsi que la réponse de M. Michel FIRKET.

SEANCE DU 3 SEPTEMBRE 2012

Entend une question posée par Mme Elisabeth FRAIPONT à propos des ambitions du Collège pour sortir le quartier d'Amercoeur du « no man's land » dans lequel il stagne depuis plusieurs années ainsi que la réponse de M. Michel FIRKET.

Entend une question posée par M. Guy KRETTELS à propos de la stèle en hommage aux enfants victimes de la violence ainsi que la réponse de M. le BOURGMESTRE.

--- La séance est levée à 10 heures 25'.

PAR LE COLLEGE :

Le Secrétaire communal,

Le Bourgmestre,

Philippe ROUSSELLE

Willy DEMEYER.